

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 19 DÉCEMBRE 2022 19H00**

Introduction	2
I- Election du bureau du Conseil général	3
II- Examen et approbation du budget 2023 de la Municipalité de Sion.	3
2.1 Administration générale et Finances	7
2.2 Economie et Tourisme	9
2.3 Education et Culture.....	13
2.4 Affaires sociales	13
2.5 Sécurité publique	14
2.6 Travaux publics et Environnement.....	14
2.7 Bâtiments et Constructions	21
2.8 Urbanisme et Mobilité	25
2.9 Sports, Jeunesse et Loisirs	37

Introduction

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Messieurs les Chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs du public, j'ai l'honneur d'ouvrir ce plénum ordinaire du Conseil général de la Commune de Sion, conformément au règlement. Cette séance a été valablement convoquée en date du 29 novembre dernier et peut donc délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échanges, principalement dédiée au budget 2023 de la Municipalité de Sion.

Je dois excuser les absences de Messieurs les Chefs de service Jean-Paul Chabbey et Pierre-Yves Debons, ainsi que de la Conseillère générale Isabelle Gianadda.

Avant de commencer ce soir, je souhaiterais que nous fassions toutes et tous une petite minute de silence. Il y a peu, notre Président a perdu son papa peu de temps après sa maman, ce fut une année bien difficile pour lui et certainement pour bien d'autres aussi. Prenons le temps de cette minute pour avoir une pensée pour toutes les personnes qui sont dans la peine. Merci.

Nous voilà donc réunis pour nos deux dernières soirées de travail de cette année. Ce soir, nous accueillons deux nouveaux Conseillers généraux, Monsieur Raphaël Chevrier, pour le groupe PLR. Il a été élu Conseiller général en séance du Conseil municipal du 3 novembre dernier, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Il remplace Monsieur Alain Zumstein, démissionnaire. Je passe la parole à Monsieur Jérôme Tavernier, Chef de groupe.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Je vous prie effectivement d'accueillir Raphaël Chevrier, âgé de 43 ans, il est marié et papa d'un garçon de 3 ans. Il est enfant de la Vieille Ville de Sion et bourgeois également de Sion. Sur le plan professionnel, il est expert en objets d'art. Il souhaite mettre toute sa motivation au service de notre Ville et de ses habitants et attache une attention particulière aux trésors et histoire de la Cité, à la culture et à la vie sociale également. Il est axé sur le développement économique et la centralisation des pôles intellectuels. L'écoute, l'anticipation, l'amélioration constante des bienfaits pour la population de notre commune, en passant également par les infrastructures et la mobilité, sont des éléments importants pour lui. Il se réjouit d'intégrer le Conseil général ainsi que les différents groupes de travail, pour faire avancer ensemble cette merveilleuse Ville.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous accueillons également ce soir Monsieur Jean-Pierre Bodrito pour le groupe PS. Il a été élu Conseiller général en séance du Conseil municipal le 17 novembre dernier, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Il remplace Madame Marlyne Andrey-Berclaz, démissionnaire.

Madame la Cheffe du groupe PS, Bérénice Georges, vous avez la parole.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Une fois n'est pas coutume, je présente un nouveau membre du groupe socialiste au Conseil général. Donc Monsieur Bodrito qui nous rejoint aujourd'hui est certainement connu d'une partie d'entre vous parce qu'il était au Conseil général lors de la précédente législature et a déjà 10 ans de Conseil général derrière lui. Il est technicien en industrie graphique pour encore quelques mois et travaille au Nouvelliste. Il a 2 enfants et 2 petits-enfants. Il vit dans le quartier du Stade. Cela nous fait grand plaisir d'accueillir à nouveau Jean-Pierre parmi nous.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous vous souhaitons à tous les deux la bienvenue dans cette assemblée et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Je tiens particulièrement à féliciter les quelques participants à la course de Noël. Merci également à tous ceux qui ont participé à la sortie du 8 décembre du Conseil général. Cette journée fut très agréable. On y a découvert une activité fort sympathique. Comme promis, je félicite les gagnants du tournoi, Jean-Paul Mabillard et Olivier Juillerat.

Nous pouvons maintenant passer au vif du sujet avec la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. Je vous en fais la lecture :

1. Election du bureau du Conseil général
2. Examen et approbation du budget 2023 de la Municipalité de Sion.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Madame la Secrétaire vous en a informés par mail en date du 2 décembre dernier.

I- Election du bureau du Conseil général

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au point 1 de l'ordre du jour : Election du bureau du Conseil général.

Les trois sortants que nous sommes, nous nous représentons à notre poste. Nous ne souhaitons pas effectuer de rocade dans nos fonctions. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite se présenter à l'un de ces postes ? Si tel n'est pas le cas, nous vous proposons de faire un vote tacite comme il est prévu dans notre règlement à l'article 10 alinéa 3.

Merci pour votre confiance. C'est un réel plaisir d'être à la tête de ce Conseil. Vous êtes toutes et tous et des personnes extrêmement agréables et faciles à travailler. Merci pour votre bonne intelligence et votre merveilleux fonctionnement. Continuez comme ça, cela va nous aider.

Je passe la parole à mes deux collègues, Monsieur le vice-Président.

Dubuis Alexandre, vice-Président du Conseil général, Les Verts. Merci beaucoup pour la confiance et c'est avec plaisir que je continue ce mandat.

Bourban Carthoblaz Christine, Secrétaire du Conseil général, PLR Merci de votre confiance et j'espère tenir ce secrétariat encore deux ans de manière correcte et à satisfaction. Merci.

II- Examen et approbation du budget 2023 de la Municipalité de Sion.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour : Examen et approbation du budget 2023 de la Municipalité de Sion.

Je demande aux rapporteurs des trois commissions de venir à la tribune munis de leur carte de vote.

L'examen du budget se fait par dicastère, à savoir le compte de fonctionnement et le compte d'investissements. Les rapporteurs présentent leur rapport selon le schéma que je vais vous donner :

- Ouverture du dicastère
- Les rapporteurs prennent la parole s'ils ont quelque chose à nous transmettre
- Annonce des rubriques amendées
- Présentation du rapport sur l'amendement ou les amendements
- Ouverture de la discussion sur la rubrique concernée.
- Avis de la Municipalité.
- Le dépositaire de l'amendement peut reprendre la parole uniquement pour annoncer un éventuel retrait.
- Vote sur l'amendement et on continue ainsi de suite pour la prochaine rubrique.

Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

Le bureau a reçu 26 amendements tous recevables que nous traiterons durant cette soirée.

Nous pouvons commencer maintenant avec l'entrée en matière. Madame la Conseillère Christelle Siervo Fardel, vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote sur l'entrée en matière de la Commission de Gestion.

Siervo Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de Gestion a examiné le projet de budget 2023 de la Ville. Elle a siégé à 6 reprises pour préparer et établir son rapport. Une séance complémentaire a été consacrée aux amendements.

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod pour la Commission Environnement et Urbanisme.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La Commission Environnement et Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et Conseillers communaux, ainsi que les Chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2023. La commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget.

Les membres de la commission ont également eu le plaisir de recevoir du Président de la Municipalité ainsi que de Monsieur Dondainaz des compléments d'information aux questions concernant le budget, elle les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et pour les précisions des explications fournies.

La commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2023 et a relevé dans la mesure du possible les éléments concernant ses compétences, à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics et autres rubriques qui s'y rapportent. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Monsieur le Conseiller Jean-Philippe Moren, c'est à vous pour la Commission Sociale et Culturelle.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. La Commission Sociale et Culturelle s'est réunie à 5 reprises pour l'examen du projet de budget de l'exercice 2023 de la Ville de Sion. Après la présentation générale du 24 octobre 2022, la commission a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale et du Président de la Municipalité le 16 novembre 2022, pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements les plus chaleureux pour les explications claires et les informations intéressantes fournies.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : le projet de budget 2023 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission en se concentrant principalement sur les postes liés au domaine social et culturel, comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements et plus particulièrement pour les comptes des dicastères éducation et culture, affaires sociales et sport, jeunesse et loisirs.

La Commission Sociale et Culturelle, à l'unanimité des 11 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2023 de la Municipalité de Sion.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre maintenant la discussion générale sur l'entrée en matière. Monsieur le Conseiller Patrick Siggen.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre remercie la Municipalité, ses services, les commissaires et l'ensemble du Conseil général pour l'immense travail réalisé dans le cadre de la préparation de ce budget 2023 qui prévoit pour le moment un excédent de revenus de 190'000 francs. Nous avons appris avec grande satisfaction le positionnement de notre Municipalité à la première place du classement de l'Idheap des finances des principales villes suisses et tenons à féliciter toutes les parties prenantes à ce joli succès d'estime et tout particulièrement Monsieur Dondainaz et son équipe. Le budget 2023 présente un excédent de revenus, cela malgré une hausse marquée des charges de fonctionnement à hauteur de 8,3 millions. Ce chiffre négatif est toutefois comblé notamment par les revenus prévisionnels en lien avec la vente d'énergie. Nous pouvons remercier nos visionnaires prédécesseurs qui ont eu le nez creux en investissant à l'époque dans des aménagements hydroélectriques qui, en ces temps difficiles, permettent de compenser largement les charges liées à l'explosion du prix de l'énergie.

Nous notons positivement l'accent mis dans ce budget sur la promotion de la transition énergétique et la volonté clairement affichée d'améliorer l'efficacité des bâtiments de la ville. Par contre, nous sommes étonnés du manque de visibilité sur la consommation énergétique globale de la Municipalité et souhaitons que cela soit remédié dans un proche avenir. Nous relevons aussi avec satisfaction la revalorisation salariale en cours dans les structures d'accueil de la petite enfance, revalorisation que le groupe du Centre soutient fermement.

Ce budget présente à nouveau un haut-niveau d'investissements avec pas moins de 38 millions d'investissements bruts planifiés. Notre groupe adoube cette stratégie, mais met tout de même en garde la Municipalité à ne pas trop utiliser l'outil de l'endettement. Les taux hypothécaires s'étant installés sur une pente ascendante, cela pourrait peser sur les budgets de ces prochaines années, même si le niveau d'endettement actuel reste tout à fait acceptable.

Nous déplorons toutefois que certains investissements prévus de longue date, telle que la future place de la Planta, ne figure aucunement dans la planification financière des investissements 2024-2027 et appelons la Municipalité à plus de transparence à ce niveau. Le groupe du Centre accepte l'entrée en matière sur le budget 2023 et vous propose de faire de même.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Après deux budgets déficitaires, la Municipalité se veut optimiste et propose un budget proche de l'équilibre présentant un léger bénéfice. Au vu des comptes de l'année 2021, le groupe socialiste n'est pas surpris du résultat attendu pour l'année à venir. Une composante reste en effet centrale, celle de l'énergie qui assure à notre Ville des entrées financières importantes. Considérant ces revenus importants, la Municipalité propose des mesures en faveur de la transition énergétique. Notre groupe salue cette volonté d'aller de l'avant, tout en regrettant qu'il ait fallu attendre une crise énergétique pour que cet enjeu devienne prioritaire et ce bien que le Conseil général ait déjà demandé que des investissements plus importants soient faits en la matière. Comme l'an passé, notre groupe tient à relever la fragilité d'un budget qui repose autant sur un élément aussi dépendant de la conjoncture que l'énergie. Si nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation plus qu'enviable, que ferons-nous lorsque le prix de l'énergie aura diminué ? Cesserons-nous d'investir pour la transition énergétique ? Le contexte actuel, favorable à notre Ville, ne doit pas invisibiliser ces questions.

Il paraît important à notre groupe que la Municipalité porte une vision stratégique sur ces enjeux. En outre, nous saluons le niveau d'investissements nets resté au niveau des années précédentes mais ne pouvons que témoigner notre déception de ne voir que des hausses réduites dans les comptes de fonctionnement, à l'exception des aspects de la transition énergétique. Notre groupe avait en effet relevé, à l'heure de l'étude des comptes, que les résultats positifs que présente notre Ville, confirmés d'ailleurs par le budget 2023, doivent améliorer le quotidien des Sédunoises et Sédunois.

Cette volonté s'exprime peu dans le budget dont il est question aujourd'hui, probablement en raison de la crainte du budget déficitaire. Néanmoins, nombre d'amendements déposés aujourd'hui par les différents groupes suivent ce vœu formulé en juin. C'est avec l'espoir qu'ils soient acceptés que le groupe PS soutient l'entrée en matière et se réjouit des débats à venir.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR tient à remercier l'ensemble des services de la Ville de Sion pour le bon fonctionnement général de notre Municipalité, pour le travail fourni dans l'établissement du budget 2023. Ce dernier a été réalisé dans une situation marquée par plusieurs incertitudes.

En effet, l'augmentation du prix de l'énergie, des intérêts et des matières premières, l'invasion russe en Ukraine, la reprise économique après le Covid et l'inflation qui touche la planète entière, rendent l'exercice délicat pour notre Ville. Avec un excédent de revenus initialement projeté à 190'000 francs, une insuffisance de financement de près de 5,8 millions et des investissements nets prévus à hauteur de près de 26 millions, la Ville de Sion dévoile un budget 2023 qui vise à maîtriser au mieux les charges de fonctionnement de manière équilibrée, tout en maintenant un bon niveau d'investissements. Au vu de la solidité financière de notre commune, les démarches d'investissements doivent être assurées dans des limites de financement rationnelles comme présentées dans le budget 2023. Une impulsion supplémentaire en matière énergétique demeure toutefois importante au vu des recettes extraordinaires que notre Ville va percevoir en 2023, grâce au portefeuille énergétique.

Des amendements seront ainsi proposés sur cette thématique par notre groupe ce soir, dans le cadre de la discussion sur le budget. Le groupe PLR estime que le développement de notre commune passe inévitablement par plusieurs engagements financiers. Malgré une remontée des taux directeurs, la conjoncture économique reste toujours favorable à l'investissement. La concrétisation des différents projets planifiés dans le temps induira une meilleure attractivité et un meilleur positionnement intéressant pour le futur de notre Ville. Sion bénéficiera de rentrées financières dans les prochaines années. Les jalons doivent être encore posés pour répondre au mieux, aux attentes et aux défis de demain. Nous devons, cependant, rester attentifs à l'évolution de la situation économique et très certainement prioriser à l'avenir certains investissements prévus dans la planification financière en fonction de plusieurs changements telle que, par exemple, la révision de la loi fiscale cantonale votée l'année prochaine au Grand Conseil valaisan et qui réduira apparemment les recettes fiscales de près de 4 millions pour notre Ville. Je vous remercie de votre attention et, au nom du groupe PLR, je vous invite à accepter le budget 2023 au terme de notre séance plénière de ce soir. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, d'ores et déjà, chères et chers collègues, de belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches et vous transmet mes meilleurs vœux pour l'année prochaine. Bonne soirée de travail.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Comme je prendrai la parole une seule fois sur les aspects budgétaires, je ferai peut-être un peu plus long que mes préopinants.

Chaque année, depuis 1999, l'institut des hautes études en administration public publie un comparatif des finances publiques des plus grandes villes de Suisse. Cette année, comme en 2022, Sion décroche la première place de ce classement. Parmi les points forts constatés, l'Idheap relève l'exactitude de la prévision fiscale ainsi que la politique d'investissement ambitieuse poursuivie par la Ville depuis plusieurs années. Le budget analysé ce soir demeure dans la parfaite continuité des constats réalisés par l'Idheap. On y retrouve la trace de cette politique d'investissement ambitieuse, pas moins de 38,26 millions sont destinés à des réalisations comme par exemple la réhabilitation du site de la Sitterie en pôle musique, la construction d'un nouveau centre horticole ou la rénovation des centres scolaires. Nouveauté appréciable pour 2023 une somme consacrée à des mesures liées à la transition énergétique. Les Verts constatent ainsi avec satisfaction que leurs demandes réitérées à de multiples reprises par le passé, je vous renvoie à cet effet à nos commentaires sur les budgets précédents, soient enfin prises en compte dans le courant de l'année prochaine. Au-delà de cet aspect, si ce n'est le bénéfice généré par la vente d'énergie, les variations prévues par rapport aux comptes 2022 sont peu importantes. Nos autorités sont donc demeurées prudentes. Seule l'inflation, phénomène difficilement maîtrisable au niveau d'une commune, pourrait venir contrarier l'excédent prévu de 190'000 francs. A priori, ce budget a fière allure. Il convient donc de relever et de remercier nos autorités pour le travail accompli à ce niveau. Ces aspects encourageants n'empêchent pas de jeter un regard critique, autant positifs que négatifs sur ce budget 2023. Le plénum d'octobre laissait déjà apparaître, un léger frémissement en faveur de l'énergie durable, donc de l'environnement. Une résolution du groupe PLR proposait à nos autorités de dédier les résultats réalisés sur la vente d'énergie, à la promotion de la transition énergétique et au soutien des ménages, voire des entreprises sédunoises. Soulignons pour mémoire deux pistes de travail, à la fois énergétique et en partie sociale contenues dans cette

résolution : intégrer davantage de soutien financier aux particuliers et aux entreprises afin d'encourager la production d'énergie renouvelable, aider les particuliers dont les hausses engendrent des difficultés financières. Depuis, d'autres éléments sont venus étayer cet encouragement à l'utilisation d'une énergie renouvelable. Dans la revue *Sion 21* du mois dernier, par exemple, un édito présidentiel encourageait la population à une consommation énergétique responsable.

A l'issue de la conférence de presse consacrée au budget de notre cité, la presse, quant à elle, mettait en valeur le thème de la transition énergétique. En vue de passer de la parole aux actes, nos autorités ont décidé de consacrer une partie des bénéfices réalisés en 2021 à la même cause.

Elle renonce ainsi à geler l'ensemble des bénéfices précités en vue d'affronter des années difficiles financièrement. Quant aux amendements déposés ce soir, un certain nombre, et pas seulement ceux issus de groupes des Verts, visent la transition énergétique. Ces décisions et ces amendements répondent en partie aux vœux de Stéphane Genoud, professeur de la HES-SO Valais, auquel les médias se réfèrent de plus en plus lorsqu'il s'agit de traiter d'aspects énergétiques et environnementaux.

On peut regretter cependant, que la sobriété énergétique ne soit pas suffisamment mise en valeur et que l'on ne relie pas, avec conviction, le recours à l'énergie durable avec la protection de l'environnement. Les actions décidées au niveau budgétaire constituent avant tout une réponse à la pénurie de gaz et de pétrole dont nous sommes les victimes. Pour les Verts, les mesures prises au niveau énergétique par nos autorités doivent à tout prix connaître un prolongement dans le futur. Cet enjeu ne doit pas dépendre de la santé financière de notre commune mais d'une volonté de passer réellement à l'utilisation d'une énergie renouvelable. Si la situation internationale s'améliore et que la crise énergétique actuelle s'atténue, le risque d'abandonner cet élan vers les énergies durables n'est pas négligeable. Comme démontré lors de l'épidémie Covid, à la sortie d'une période de crise, on a tendance à renoncer aux bonnes résolutions. Pour une fois, évitons ce piège et demeurons vigilants, comme le demande la motion que nous venons de déposer, pérennisons le financement des énergies durables et la mise en évidence d'un recours plus constant à la sobriété énergétique. Il est souvent reproché aux milieux politiques d'être dans la réaction, alors haut les cœurs, prouvons à celles et ceux qui nous ont élus, que les autorités communales dans le cas des défis qui nous attendent, sont capables d'anticiper quelque peu.

Ceci mis en valeur, je vous signale que le groupe des Verts acceptera évidemment l'entrée en matière de ce budget. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière du budget 2023 votent avec la touche verte et ceux qui refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 57 oui, 0 non, 0 abstention.

2.1 Administration générale et Finances

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous poursuivons avec l'étude des différents dicastères en commençant par le dicastère 1 : Administration générale et Finances.

Nous avons reçu un amendement dans ce dicastère rubrique 150.3637 : subventions aux personnes physiques pour le compte de fonctionnement, + 72'500 francs du PS afin d'augmenter de 25 francs, le montant attribué aux familles par le biais des chèques scolaires pour le sport et la culture. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez nous lire le rapport de la COGEST sur cet amendement ainsi que les votes.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST s'est prononcée comme suit : 15 oui, 0 non, 0 abstention.

Elle souligne que ce montant n'a pas été ajusté depuis son introduction, il y a plus de 10 ans. Cette augmentation permettrait de tenir compte de l'inflation.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. La CSC a accepté cet amendement par 4 oui, dont le Président, 4 non et 2 abstentions. La CSC est divisée sur cet amendement, la moitié considère qu'il s'agit là d'une politique arrosoir, pour l'autre moitié, cette politique est bénéfique pour les familles et le soutien à la culture et au sport.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement, Monsieur le Conseiller Julien Berthod.

Berthod Julien, Conseiller général, PS. Aujourd'hui, des chèques scolaires sont distribués aux élèves de la Ville. Ceux-ci sont de 2 fois 50 francs pour la culture et le sport et 5 fois 20 francs pour le matériel scolaire. Cet amendement propose d'augmenter le budget de manière à ajouter un autre chèque de 25 francs pour le sport et la culture, ce qui profiterait aux jeunes, à leur famille, ainsi qu'aux associations sportives et culturelles sédunoises. Pour les jeunes et leur famille, cette hausse serait bénéfique car une aide de 100 francs n'est pas suffisante afin de permettre l'accès au sport et à la culture pour toutes et tous. En effet, pour les familles les plus précaires, les cotisations sportives ou culturelles sont un poids dans les finances. De plus, ce nouveau chèque permettrait de vitaliser les associations sportives et culturelles sédunoises. C'est pour cela que le groupe PS propose cet amendement et recommande de l'accepter afin d'augmenter cette aide qui n'a pas augmenté depuis de nombreuses années et qui suit une tendance plutôt vers la baisse. Nous souhaitons par ailleurs noter qu'en 2018, le budget pour cette action scolaire était de 620'000 francs alors qu'aujourd'hui, nous sommes descendus à 580'000 francs.

Cet amendement ne prône donc qu'une augmentation de 72'500 francs, ce qui correspond à une hausse de 25 francs sur 200 par élève et donc une petite hausse de 12,5%.

Dans le contexte actuel difficile pour les familles, le groupe PS estime qu'une telle aide financière ne peut que soulager nos concitoyens et concitoyennes, tout en étant raisonnable compte tenu de nos finances.

Ulrich Daniel, Conseiller général, PLR. Les chèques scolaires instaurés, il y a 14 ans suite à un postulat du groupe PLR sont toujours autant appréciés par les familles. Ces chèques n'ayant jamais été indexés depuis leur création, le groupe PLR soutiendra cet amendement et vous recommande d'en faire de même.

Bernhard Michaël, Conseiller général, Le Centre. Les chèques pour l'achat de matériel scolaire et pour la participation aux activités scolaires et culturelles constituent un vrai soutien pour les familles de notre commune. L'amendement qui nous est soumis aujourd'hui présente l'avantage de compenser le renchérissement du coût de la vie et constitue une marque de soutien supplémentaire pour les familles.

La participation active des enfants aux activités sportives et culturelles est le garant d'une société solidaire et saine. Notre parti vous invite à accepter cet amendement.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts soutiendra l'amendement du PS concernant l'augmentation de 25 francs des chèques scolaires pour le sport et la culture. En effet, ils représentent une solution simple, rapide et efficace pour apporter un soutien immédiat aux familles dans le contexte économique actuel. En effet, l'inflation importante mesurée dans notre pays cette année, touche toutes les familles et ce geste, certes modeste, représente un signe d'encouragement de la part de notre commune.

Le pouvoir d'achat de nos citoyens s'étant considérablement asséché cette année, nous vous encourageons à soutenir massivement cette politique arrosoir. Merci pour votre écoute.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons voter cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PS de + 72'500 francs appuient sur la touche verte. Pour la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PS a été accepté par 57 oui, 0 non, 0 abstention. Cette rubrique est donc amendée de + 72'500 francs.

J'ouvre la discussion générale sur le dicastère 1. Je n'ai pas de demande de parole.

2.2 Economie et Tourisme

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons donc au dicastère 2 : Economie et Tourisme. Nous avons reçu 5 amendements dans ce dicastère, je vais vous en faire la lecture :

- rubrique 260.3010 traitements du personnel administratif et d'exploitation compte de fonctionnement + 120'000 francs du PS pour financer la création d'un poste de délégué à l'énergie.
- rubrique 260.3130 prestations de services tiers compte de fonctionnement – 50'000 francs des Verts afin d'utiliser cet argent pour d'autres projets.
- rubrique 264.3130 prestations de tiers compte de fonctionnement + 100'000 francs du PLR afin de renforcer les mesures de transition énergétique.
- 2 amendements à la rubrique 264.3637 subventions aux personnes physiques, compte de fonctionnement :
 - o + 250'000 francs des Verts et du PS pour qu'un plus grand nombre de particuliers puissent faire le pas pour la mise en œuvre d'isolation thermique
 - o + 100'000 francs du Centre afin d'améliorer la transition énergétique du chauffage à énergie fossile vers des systèmes à énergie renouvelable.

Nous commençons donc par la rubrique 260.3010 amendée par le PS de + 120'000 francs. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez nous lire le rapport de la COGEST.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST souligne que cet amendement est du même type que l'amendement du compte 700.3010. La COGEST s'est prononcée comme suit : 6 oui, 9 non 0 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU s'est prononcée comme suit : 2 pour, 1 abstention, 10 contre. En effet, une hotline serait peut-être nécessaire pour aider le particulier dans le dédale administratif. Cependant, un délégué à l'énergie à la commune engendrerait des coûts supérieurs en administration, il faut plutôt mettre cet argent dans les subventions à l'énergie directement.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Il n'aura échappé à personne à la lecture des amendements que le groupe des Verts et le groupe socialiste ont conçu une réflexion similaire et sont arrivés à la même conclusion. La Ville doit pouvoir compter sur des ressources à l'interne afin d'accompagner la transition énergétique.

Nos deux amendements poursuivant le même but, le groupe PS retire son amendement et vous invite toutes et tous à soutenir l'amendement du groupe des Verts à la rubrique 7.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons donc passer à l'amendement suivant : rubrique 260.3130 pour le groupe des Verts de – 50'000 francs.

Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez nous lire le rapport de la COGEST.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Pour cet amendement, la COGEST s'est prononcée comme suit : 5 oui, 8 non et 2 abstentions.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. La CSC a accepté cet amendement par 10 oui, 0 non, 0 abstention. La commission estime que l'appellation "capitale suisse des Alpes" est maladroite et prétentieuse.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Nous avons décidé de retirer cet amendement car il pourrait mettre en péril certains projets de cette rubrique, ce qui n'est absolument pas notre but. Ce que nous souhaitions était effectivement de communiquer nos doutes quant au marketing Sion capitale suisse des Alpes.

Je m'explique, lors de la présentation du bureau Compass en 2020, nous apprenions que la Ville cherchait à fusionner avec les communes voisines de manière proactive et qu'elle allait le faire en mettant en avant le concept "capitale suisse des Alpes". En effet, plusieurs présentations ont été faites pour présenter le projet, notamment aux habitants de Mont-Noble, Veysonnaz et Vex durant lesquelles les habitants se sont apparemment sentis mal à l'aise et parfois humiliés par les propos choisis par le directeur du bureau Compass. Ce projet marketing semble sous cette forme nuire à l'image de la Ville. Pour exemple, le 28 novembre passé Rhône FM titrait le refus de Vex de fusionner avec Sion en ces termes "un coup de frein à l'impérialisme du grand Sion". Alors, nous avons besoin d'une marque qui fédère et non pas d'une marque clivante.

Nous espérons vivement qu'une réflexion soit menée au Conseil municipal à ce propos. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons à la rubrique 264.3130 amendée par le PLR pour une somme de + 100'000 francs, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous pouvez nous lire le rapport de la COGEST concernant cet amendement.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Le vote de la COGEST a été comme suit : 13 oui, 0 non, 2 abstentions. Cet amendement s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU a voté comme suit : 8 pour et 1 abstention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. Madame la Conseillère Mireille Hofmann Jacquod.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts soutiendra l'amendement qui permet d'inciter et encourager les PME à exploiter leur potentiel d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Un audit PEIK offre aux PME la possibilité de démarrer un projet d'économies d'énergie adaptée à leurs besoins, qui leur permettra de réduire leur facture énergétique de 10 à 15% selon le site d'information. Les mesures ainsi réalisées le sont sans grands investissements ni travaux. A noter aussi que l'audit PEIK est largement soutenu par le Canton et la Confédération.

Pitteloud Christian, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre n'a pas eu à débattre longtemps sur cette proposition lors de sa dernière séance. En effet, il est tout à fait intelligent, selon nous, de rajouter 100'000 francs à cette rubrique afin précisément de financer un diagnostic de consommation énergétique et d'établir les mesures d'amélioration à prendre s'y rapportant en faveur des entreprises de notre Ville. Toutes les parties en seront les bénéficiaires à court et moyen terme. Vous l'aurez donc compris, le Centre acceptera cet amendement intelligent. Merci.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. En octobre 2022, le PLR a déposé une résolution énergie soutenue par l'ensemble du Conseil général. Cette dernière prévoyait notamment de soutenir les entreprises dépendantes de l'énergie en leur fournissant un accompagnement afin d'optimiser leurs

infrastructures et de réduire leur consommation énergétique. Dans ce cadre et afin de renforcer les mesures de transition énergétique, le PLR demande à la Municipalité de subventionner les audits PEIK réalisés par les entreprises sédunoises. Ces audits énergétiques visent la réduction de leur consommation avec des mesures concrètes et aussi l'amélioration de leur compétitivité grâce à la réduction des coûts liée. Ainsi, les conditions-cadres pour nos entreprises seront améliorées et participeront à l'attractivité de notre Ville.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons voter cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement de + 100'000 francs du PLR appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PLR a été accepté par 54 oui, 0 non et 3 abstentions. La rubrique 264.3130 est donc amendée de + 100'000 francs.

Nous passons à la rubrique 264.3637. Avant d'ouvrir la discussion sur cet amendement, je tiens à préciser que dans cette rubrique, nous avons deux amendements qui concernent la même sous-rubrique. Nous confronterons donc l'amendement du groupe des Verts et du PS contre celui du Centre, puis le vainqueur contre la Ville.

Pour la rubrique 264.3637, Madame la Conseillère Siéro Fardel, vous pouvez nous lire le rapport de la COGEST.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST s'est prononcée avec 12 oui, 2 non et 1 abstention pour le premier amendement et elle s'est prononcée par 14 oui, 0 non et 1 abstention pour le deuxième amendement.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Pour le premier amendement, la CEU s'est prononcée ainsi : 5 pour, 1 abstention, 3 contre. La question principale concerne le règlement pour les subventions qui devrait être mis à jour et il vaudrait peut-être mieux d'attendre ce nouveau règlement.

Concernant l'amendement du Centre qui propose le même sujet, le vote de la CEU est le suivant : 9 pour, 1 abstention. Cette mesure pourrait être considérée comme une 4ème mesure subventionnée par la Ville parmi les mesures incitatives pour la transition énergétique.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement, Madame la Conseillère Nathalie Pitteloud Rey

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Actuellement cette rubrique englobe trois types de subventions : l'isolation thermique, l'installation solaire thermique et la certification énergétique du bâtiment. Le budget de cette rubrique a été doublé pour 2023. Nous pensons que cette augmentation est judicieuse mais encore insuffisante, et cela pour plusieurs raisons. Depuis sa création, cette subvention est principalement utilisée pour les travaux d'isolation thermique du bâtiment. Aujourd'hui, la crise énergétique a été clairement annoncée et un nombre plus conséquent de propriétaires immobiliers voudront diminuer leurs factures en rénovant leurs biens. Selon la dernière brochure de Sion 21 consacrée à l'énergie, le règlement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie devrait être complété par de nouvelles mesures qui, de surcroît, pourraient être subventionnées. Enfin, si l'on se réfère aux chiffres de Suisse énergie, le parc immobilier suisse représente 45% des coûts énergétiques total. Une meilleure isolation thermique et des fenêtres plus étanches permettraient d'économiser jusqu'à 60% des coûts de chauffage. Il nous paraît donc important, voire même urgent, d'augmenter le montant de cette rubrique afin de renforcer les ambitions énergétiques de la Ville. Ces subventions sont des mesures incitatives qui devraient permettre à nos concitoyens de faire les démarches nécessaires pour isoler leurs bâtiments mais aussi pour modifier leurs moyens de chauffage avec un système à énergie renouvelable. Nous soutiendrons donc ces deux amendements.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Selon les informations statistiques du registre fédéral des bâtiments et logements, seulement 9% du patrimoine bâti de notre commune est chauffé à l'aide de systèmes à énergie renouvelable. Pour le reste, le chauffage à gaz se taille la part du lion puisqu'il représente à lui seul près de 50% des chauffages de nos bâtiments.

Autant dire qu'un immense travail est à réaliser sur notre territoire dans le cadre de la transition énergétique. Le CAD permettra assurément de faire un grand bond en avant, mais cela ne suffira pas. Il faut absolument que la Municipalité s'engage résolument dans cette transition énergétique, notamment en subventionnant les propriétaires qui choisissent de remplacer leurs chaudières à gaz ou à mazout par une solution à énergie renouvelable.

De nombreuses chaudières arrivent chaque année en bout de course et doivent être changées. Le remplacement par un système de type pompe à chaleur double parfois la facture d'acquisition, ce qui ne pousse aucunement les propriétaires à passer à l'énergie renouvelable, d'autant plus que la pose de pompes à chaleur externe est freinée par une directive spécifique édictée par le service des bâtiments et constructions. De ce fait, le groupe du Centre estime qu'il est urgent que notre Municipalité agisse fortement en mettant en œuvre une stratégie globale comprenant notamment le subventionnement afin de permettre l'accélération du passage au chauffage à énergie renouvelable sur notre territoire. Pour ce faire, nous vous invitons vivement à soutenir notre amendement. Merci.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC constate que nombre d'amendements déposés cette année sont en lien avec l'énergie visant soit une meilleure efficacité, soit un approvisionnement supplémentaire, voire des ressources administratives. Au vu de la situation actuelle de l'explosion des coûts de l'énergie, ce n'est pas une surprise.

D'ailleurs, en octobre, une résolution à ce sujet a clairement démontré la volonté du Conseil général et des différents groupes de voir la Municipalité s'emparer du dossier de l'énergie et de faire des propositions, un besoin que la Municipalité avait au fond anticipé puisque nous n'aurons pas attendu un prochain exercice ou une séance d'information pour constater que la commune a pris des mesures.

Le montant de subventions s'agissant d'isolation des bâtiments été doublé, 4 millions d'investissements ont été prévus pour du photovoltaïque ou des mesures d'efficacité et la Ville a adopté un certain nombre de mesures d'économies d'énergie. En l'état, notre groupe considère que les efforts en matière d'énergie pour le seul budget 2023 sont suffisants. Notre groupe refusera donc un certain nombre d'amendements, car ils ne font guère que souligner l'action actuelle de la Ville. Il nous apparaît donc qu'accepter le budget tel que présenté dans la plupart des cas, suffit à montrer le souci de notre groupe et plus généralement celui de ce législatif quant à la question de l'énergie. En l'espèce pour les deux amendements qui restent sur ce dicastère, nous les refuserons. Merci.

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Comme vous avez encore pu le constater à l'instant, le PLR s'engage en faveur de la transition énergétique et souhaite que la Ville en soit un réel acteur, même si nous partageons la volonté de nos collègues d'aller plus vite dans cette démarche, nous ne pensons pas que ces amendements soient la bonne solution. En effet, tant que la directive relative au programme de subventions plafonne le montant maximum attribué à 10'000 francs par demande, il sera impossible d'utiliser ce montant supplémentaire. Selon les chiffres donnés à la CEU, seuls 166'465 francs ont été promis cette année avec l'état début novembre. En l'état, un montant supplémentaire ne pourra malheureusement pas être utile. Le groupe PLR va donc refuser ces amendements en attendant la révision de la directive et du programme de subventions.

Vuissoz Grégoire, Conseiller général, PS. Le groupe PS soutient ces amendements pour les raisons suivantes : les bénéfices réalisés sur l'énergie doivent être redistribués au mieux pour améliorer l'efficacité énergétique. Parmi les mesures possibles, la plus efficace et la plus rapidement mise en œuvre concerne l'amélioration d'isolation thermique mais aussi l'amélioration des systèmes de chauffage. Pour ces raisons, nous soutenons ces deux amendements et nous vous invitons à faire de même. Merci pour votre soutien.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ces amendements. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement de + 250'000 francs du groupe des Verts et du PS appuient sur la touche verte. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de + 100'000 francs du Centre appuient sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts et du PS a été refusé par 20 oui, 36 non et 1 abstention. Nous allons maintenant opposer l'amendement du Centre contre la proposition de la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du Centre appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du Centre a été accepté par 37 oui, 20 non et 0 abstention. J'ouvre maintenant la discussion générale sur ce dicastère ainsi amendé. Je n'ai pas de demande de parole.

2.3 Education et Culture

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons donc au dicastère 3 Education et culture. Nous n'avons pas reçu d'amendement dans ce dicastère. J'ouvre donc la discussion générale. Il n'y a pas de demande de parole.

2.4 Affaires sociales

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons donc au dicastère 4 : Affaires sociales.

Nous avons reçu 1 amendement : rubrique 400.3010 administration, traitements du personnel administratif et d'exploitation pour le compte de fonctionnement, + 30'000 francs par le groupe des Verts afin d'augmenter le pourcentage de travail du délégué aux aînés de la Ville. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour la COGEST.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST a été partagée sur cet amendement avec 7 oui, 7 non et 1 abstention. Elle est favorable à des mesures pour les aînés toutefois, elle s'étonne que cette demande n'ait pas été faite dans un premier temps au Conseil municipal.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. Cet amendement a été rejeté par 2 oui, 8 non. Les membres de la CSC considèrent qu'il faut d'abord laisser un peu de temps au délégué car le poste est récent. Aucun besoin particulier n'a été communiqué à la CSC.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement, Madame la Conseillère Ariane Courtine Mudry.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. La Ville de Sion a créé un poste de délégué aux aînés à 30% et a ainsi pu développer une vraie politique des seniors sur notre commune, une politique qui touche aux axes de la santé, de la mobilité, de l'aspect social et bien d'autres, une politique qui demande du temps pour se traduire en réalisation concrète. Il est évident qu'aujourd'hui, pour une Ville comme la nôtre, ce pourcentage ne suffit plus. Sion compte 7000 personnes âgées et ne dispose que d'un 30 % pour répondre à leurs besoins. En comparaison, c'est moins que ce qui est offert à nos jeunes.

La population vieillit et chaque année, le nombre de personnes âgées sur la commune de Sion augmente. Pour proposer une ville adaptée à nos aînés, pour que les projets découlant des évaluations continuent à se mettre en place plus efficacement, un poste à 50% au moins est vraiment nécessaire. Nous vous proposons donc d'accepter cet amendement.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Le Centre Sion soutient cette proposition d'amendement non seulement parce que le thème de la famille est central pour notre groupe et qu'il fait partie des valeurs que nous soutenons, mais également parce que les questions touchant au vieillissement de la population et la place de la personne âgée dans notre société font partie de nos préoccupations sociétales et actuelles.

En effet, nous sommes conscients du vieillissement de la population et de tous les enjeux, défis et difficultés entourant ce fait. Il nous semble donc pertinent et important de pouvoir continuer de développer des projets, une mobilité accessible à toutes et tous, de même qu'investir des fonds pour nos aînés Sédunoises et Sédunois, notamment en augmentant le taux de la personne dévouée à ces questions dans notre commune. Nous vous invitons donc à soutenir cette proposition et nous espérons que ce montant pourra être vu à la hausse dans le futur. Merci.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. La commune de Sion au 31 décembre 2021 compte 9'222 personnes de 60 ans et plus, dont bientôt plus de 2000 qui auront 80 ans et plus. En comparaison la Ville de Sion dans son rapport statistique au 31 décembre 2021 dénombre 5'666 jeunes de moins de 18 ans. Cela fait plus de 3'500 personnes d'écart entre les moins de 18 ans et les plus de 60 ans. Le délégué aux aînés de la Ville de Sion travaille actuellement à 30%. Au vu de la charge croissante, ce pourcentage de travail devrait être d'au moins 50%. Cela permettrait de réaliser la politique des aînés à Sion et de concrétiser la démarche participative qui, malgré le Covid, avait connu un joli succès et donc suscité des attentes de la part de cette tranche de la population sédunoise.

Si l'on revient à la comparaison avec que la politique de la jeunesse, la politique senior manque cruellement de forces vives pour avoir un réel impact sur la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus. Pour comparaison, le dicastère 9 sport, jeunesse et loisirs comporte 53 EPT pour le budget 2023 et même si tous les postes ne sont pas en lien avec la politique de la jeunesse, par comparaison le dicastère 4 des affaires sociales n'a qu'un 0,3 EPT pour la politique des seniors. C'est clairement insuffisant. Nous proposons donc de soutenir cet amendement qui permettra une meilleure politique au service des plus âgés et des plus vulnérables de notre société. Merci pour votre soutien.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du groupe des Verts de + 30'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts de + 30'000 francs est accepté par 31 oui, 22 non et 2 abstentions. J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère. Je n'ai pas de demande de parole.

2.5 Sécurité publique

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons donc au dicastère 5 : Sécurité publique.

Aucun amendement n'a été déposé. J'ouvre donc la discussion générale. Je n'ai pas de demande de parole.

2.6 Travaux publics et Environnement

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 6 : Travaux publics et Environnement.

Nous avons reçu 5 amendements :

- Rubrique 608.3119 déchets autres immobilisations compte de fonctionnement – 140'000 francs par la CEU afin d'adapter le système Twins dans certains secteurs avant de l'étendre à toute la commune.
- 2 amendements à la rubrique 600.5010 routes, voies de communication pour le compte d'investissements.
 - o + 100'000 francs par la CEU afin de maintenir le niveau d'investissements comme en 2022 pour les pistes cyclables
 - o + 150'000 francs par le groupe des Verts afin de développer des pistes cyclables sécurisées.
- 2 amendements à la rubrique 601.5060 biens mobiliers véhicule pour le compte d'investissements :
 - o – 200'000 francs du groupe PS pour le renouvellement du parc de véhicules
 - o – 500'000 francs du groupe UDC concernant l'achat d'une balayeuse électrique.

Madame la Conseillère Siéro Fardel, je vous laisse nous lire le rapport de la COGEST concernant le premier amendement de la rubrique 608.3119.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST s'est prononcée comme suit sur l'amendement de la CEU : 11 oui, 0 non et 4 abstentions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. L'urgence de trouver un système permettant de garantir la salubrité publique est évidente et reconnue. Cependant, pourquoi ne pas se concentrer dans un premier temps dans le centre-ville où les biodéchets ne sont pas encore ramassés. Les quelques 500 à 600 tonnes de biodéchets pourraient donc être collectées de cette manière au centre-ville exclusivement, ainsi que pour les restaurants. Puis, selon les résultats, le système pourrait, par la suite être étendu à d'autres quartiers. La tarification de 25 francs proposée pour la carte RFID par ménage se ferait après une période d'essai de deux ans après l'installation des premiers twins. Ce serait donc idéal pour tester ce système. La collecte des poubelles vertes va se poursuivre de toute façon en zone périphérique et le système Twins sera un service supplémentaire pour aller chercher les ressources qui ne sont pas encore captées en zone urbaine. Nous vous proposons donc d'accepter cet amendement.

Lauener Georges, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC défend cet amendement de la Commission Environnement et Urbanisme. En effet, introduire des containers twins, c'est créer une nouvelle filière d'évacuation des déchets, c'est-à-dire envoyer des camions supplémentaires sillonner la ville. Ce projet n'est ni écologique, ni social, ni économique. Il n'est pas écologique car les déchets traités à l'UTO produisent déjà de la chaleur et le surplus de gaz produit dans un réacteur biologique ne compensera pas le pétrole utilisé pour faire circuler les camions. Il n'est pas non plus social car, au final, cela coûtera plus cher aux habitants qui passeront à la caisse, soit de manière directe, soit de manière indirecte via les impôts.

Nous avons déjà actuellement deux filières pour les déchets biodégradables, les déchets verts et les poubelles taxées. Si l'une ne convient pas durant certaines périodes de l'année à certains endroits, pourquoi ne pas se rabattre sur l'autre filière.

Ce projet Twins est une complexification de la vie des ménages et une augmentation des coûts pour la collectivité. Il ne peut se justifier que de manière exceptionnelle pour le centre-ville historique. Le groupe UDC reste convaincu qu'une solution se basant sur les deux filières existantes devrait être recherchée et privilégiée. Merci.

Bourban Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Bien que le projet de GastroVert ait été présenté au Conseil général le Centre reste dubitatif sur la solution choisie et vous recommande d'accepter l'amendement de la CEU. En effet, une phase de test localisée aux zones à problèmes avant de l'étendre à tout le territoire communal semble être le meilleur compromis. Comme ce système est prévu d'être offert à la population pendant deux ans avant de le rendre payant et afin de pouvoir proposer un règlement qui péjore le moins possible les citoyens désireux de faire du tri, le Centre acceptera cet amendement.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. L'amendement sur lequel nous devons nous prononcer vise les équipements prévus pour une gestion améliorée des déchets verts. Nous avons déjà voté sur cette même rubrique l'année passée. Une présentation détaillée sur la stratégie des déchets en lien avec les contraintes logistiques et financières a été réalisée par Monsieur Raphaël Berthod en date du 22 février 2022. Les investissements idoines nous avaient ainsi été expliqués, notamment en deux étapes distinctes en fonction du retour d'expérience des usagers.

Nous sommes convaincus que ce nouveau système de récupération permettra d'optimiser la gestion des déchets verts puisqu'il fonctionne déjà au niveau de ENEVI (anciennement UTO) et dans d'autres communes du canton. Par ailleurs, des comparaisons avec d'autres systèmes, par le biais d'analyse swot, avaient été effectuées pour aboutir à cette décision. A noter encore que le système GastroVert est largement subventionné par ENEVI.

Ainsi, réduire de moitié cette rubrique signifie que nous ne sommes pas d'accord avec la mise en place de ce système, alors même qu'il a été analysé et que son efficacité est démontrée, notamment dans le traitement des déchets verts et des lavures qui produisent passablement de nuisances, notamment avec les odeurs. Compte tenu de tous ces éléments, le PLR n'est pas en mesure de soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

Vuissoz Grégoire, Conseiller général, PS. Alors que de nombreuses discussions ont eu lieu au sein du Conseil général, il convient d'agir avec prudence. Pourquoi risquer de gâcher un fonctionnement acceptable et qui satisfait la majorité des citoyens ? Le risque est grand en introduisant une nouvelle taxe sur les déchets verts que les citoyens ne trient plus leurs petits déchets verts et les mettent directement dans les sacs poubelles déjà taxés.

Jusqu'à présent, le service de ramassage des déchets verts étaient compris dans la taxe sur les ordures. Il nous semble illogique de taxer encore plus les citoyens qui font l'effort de trier leurs déchets verts. Le groupe PS soutient donc l'amendement de la CEU et vous invite à faire de même. Cela permettra d'instaurer ce nouveau système uniquement dans les cas où la manière de faire actuelle pose problème et de mesurer l'impact de ce changement à petite échelle avant de l'imposer à tout le monde. Merci.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts est bien sûr favorable à une valorisation des déchets. Le système proposé permet d'évacuer les déchets dès que les poubelles sont pleines et donc d'éviter les problèmes de salubrité tout particulièrement au centre-ville, qui, comme on le rappelle, ne dispose pas de récolte de biodéchets ou de déchets verts. Cependant, la pollution supplémentaire due aux deux systèmes de recyclage, collecte des poubelles vertes, déplacements à Pra Bardy et collecte des déchets twins, est un peu problématique. Du coup le groupe des Verts est donc partagé et votera librement pour ou contre cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. La Municipalité souhaite prendre la parole. Je passe la parole au Conseiller municipal Raphaël Marclay qui va exposer la position du Conseil municipal.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Le Conseil municipal souhaite effectivement apporter des compléments relatifs à l'amendement visant le système de collecte des déchets verts, donc le système GastroVert. Des explications détaillées vous ont été données lors du budget 2022, il y a exactement une année. Toutes les interrogations que nous entendons actuellement, pour la plupart nous y avons répondu il y a une année et lors d'une séance d'informations organisée le 21 février 2022 avec la participation de Messieurs Raphaël Berthod, responsable de l'assainissement urbain et Georges Joliat, Chef de service. Je ne vais donc pas revenir en détail sur tous les aspects de ce projet que vous connaissez donc bien, ni vous apporter de nouvelles informations. J'aimerais toutefois clarifier certains aspects qui me paraissent importants.

Vous le savez, le système GastroVert ou le système Twins va remplacer dans un premier temps les conteneurs à biodéchets installés dans les écopoints communaux et non pas sur tout le territoire

municipal. On parle en premier lieu des écopoints. Ce nouveau système est plus hygiénique puisque les bacs sont changés et nettoyés à chaque ramassage. On lutte ainsi contre les mauvaises odeurs et l'apparition de ces fameuses mouches vertes, très désagréables pour les citoyens et surtout pour les restaurateurs. Par ailleurs, et à chaque dépôt, les usagers reçoivent un sac biodégradable pour collecter leurs déchets verts, ce qui va permettre de diminuer de manière sensible les matières plastiques dans les biodéchets et éviter un tri manuel fastidieux et peu valorisant pour nos collaborateurs de Pra Bardy. Cela va également permettre de lutter contre la présence de micro plastique dans le compost qui est issu des digestats de Gazel. Le système Twins a été éprouvé avec succès depuis 2017, dans de nombreuses communes servies par la SATOM et depuis 2020 par différentes communes servies par ENEVI. Un projet-pilote de grande ampleur a été mené à Sierre en 2021. Le succès a été immédiat et la Ville a dû rapidement étendre son réseau car les bacs étaient pris d'assaut par les usagers. Fort de ces expériences toutes positives ENEVI ne souhaite pas financer une phase de test supplémentaire, partant du principe que la situation sédunoise n'est pas fondamentalement différente de celle de Sierre. Le système de collecte actuel des déchets verts, via les bacs verts, sera maintenu. Pour certains quartiers moins propices à ce système, il sera proposé aux citoyens d'opter pour le système GastroVert. On pense effectivement, par exemple, à la Vieille Ville ou à l'hypercentre. Je précise également que les restaurateurs utilisent déjà le système GastroVert. Le système, que nous allons mettre en place dans les écopoints, viendra se greffer à la collecte existante pour les restaurateurs. Par ailleurs, lors de la discussion du budget 2022, il y a une année, nous avons également informé que l'installation de ce système ne nécessitait pas d'adaptation du règlement actuel.

Sur les chiffres maintenant, sur les 140'000 francs budgétés pour la mise en place de ce nouveau système, 30'000 francs sont dévolus à l'acquisition des abris béton. Ceux-ci sont en effet subventionnés à hauteur de 60'000 francs par ENEVI. Les 110'000 francs restants sont affectés à l'acquisition et la distribution d'une nouvelle carte d'accès électronique au système GastroVert. Depuis l'établissement du budget en avril, le service a pu trouver un fournisseur plus avantageux qui propose la mise en place de ce système pour 60'000 francs seulement, soit une économie de 50'000 francs. Ces cartes permettront également d'accéder aux différentes déchetteries qui sont toutes dorénavant équipées de la technologie RFID, y compris Pra Bardy.

En termes financiers, vous savez que des négociations sont en cours avec ENEVI pour obtenir une ristourne sur les frais d'incinération des ordures ménagères. On se dirige vers une ristourne d'environ 15 francs par tonne, ce qui représente un montant de 75'000 francs pour la Ville. Ce montant est comparable aux coûts d'exploitation supplémentaires provoqués par le système GastroVert. Cette ristourne de 15 francs par tonne n'est accordée qu'aux communes proposant le système GastroVert pour la raison bien simple que la capacité calorifique des déchets provenant des communes qui utilisent le système GastroVert est améliorée.

Un dernier point encore selon nos différents entretiens, il semble qu'une des préoccupations principales du Conseil porte sur les coûts de ce système de collecte des déchets verts. Le principe reste le suivant : la reprise des déchets valorisables est gratuite. Il peut-être toutefois demander une participation financière aux frais de collecte en cas de ramassage porte-à-porte ou d'un système s'y rapprochant et cela afin de garantir une équité entre les citoyens sujets à la taxe de base. Fort de ce principe, GastroVert restera gratuit pour le citoyen tant qu'il se bornera aux écopoints, une fois complètement implémenté l'éventualité de percevoir cette contribution sera réétudiée par le Conseil municipal.

Pour le ramassage des bacs verts, le Conseil est d'avis qu'une participation aux frais de collecte se justifie pour des raisons d'équité qui vous ont été présentées. Toutefois, compte tenu de l'inflation et de la pression sur le pouvoir d'achat des citoyens, le Conseil a décidé de renoncer à cette contribution pour 2023. La situation sera réévaluée lors de l'établissement du budget 2024. Vous le savez, la valorisation des bioressources est un enjeu environnemental important auquel le public est très sensible.

Le Conseil est d'avis que le système GastroVert est largement éprouvé en Valais et qu'il est adapté aux besoins de notre population. Son implémentation lui semble donc nécessaire pour améliorer la qualité du tri et permettre une meilleure valorisation des biodéchets et cela à des coûts raisonnables. Il vous invite donc à ne pas suivre cet amendement.

Voici quelques points sur vos prises de parole : pour répondre à Monsieur Lauener, sachez qu'actuellement que ce soient les déchets verts qui proviennent de vos bacs verts ou ceux des écopoints ou ceux des restaurateurs, ils sont tous traités à Gazel. Donc, les déchets sont fermentés et ensuite le biogaz est filtré, produit et injecté dans le réseau de gaz de ville de Sogaval. Il n'y a aucuns déchets verts qui sont incinérés sauf s'ils sont de trop mauvaise qualité quand vous avez beaucoup de plastique. Dans ce cas, on est obligé de les incinérer. Et comme je vous l'avais expliqué, en fait, quand il y a trop d'humidité dans les déchets, ils consomment de l'énergie au lieu d'en produire. Les restaurateurs sont également concernés. Ils jouent déjà un rôle important dans ce système de collecte.

L'implantation du système GastroVert se fera petit à petit. On commencera par les écopoints et ensuite quand l'occasion se présentera, en accord avec les riverains, on installera des nouveaux bins sur le territoire communal. Je reste volontiers à disposition pour toutes vos questions et vous remercie pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement de la CEU de -140'000 francs appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de la CEU est accepté par 27 oui, 23 non et 7 abstentions.

Nous passons à la rubrique 600.5010. Avant d'ouvrir la discussion générale sur ces amendements, je tiens à préciser que dans cette rubrique, nous avons deux amendements qui traitent des pistes cyclables. Nous confronterons donc l'amendement de la CEU contre celui du groupe des Verts, puis le vainqueur contre la Municipalité. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole sur ces amendements pour votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST s'est positionnée largement en faveur de ce premier amendement avec 11 oui, 4 non, 0 abstention, désirant promouvoir les pistes cyclables.

Concernant le deuxième amendement, la COGEST s'est prononcée avec 8 oui, 6 non et 1 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Pour le premier amendement bien sûr c'est oui. Pour le deuxième, la CEU est d'accord sur le principe avec un vote de 10 voix.

Concernant le premier amendement, les infrastructures cyclables sont importantes et la mobilité douce quotidienne peut être renforcée en poursuivant les travaux sur la commune pour créer un maillage plus dense et des pistes cyclables sécurisées ainsi qu'en augmentant le nombre de parcs à vélos. Aussi le montant du budget doit rester semblable à celui de 2022.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Il y a une année comme maintenant, je démarrais notre argumentaire pour l'amendement de + 300'000 francs que nous avons déposé pour les pistes cyclables par : "Voici venu l'éternel amendement pour la création de pistes cyclables sécurisées à Sion". Nous voilà donc une année plus tard et j'ouvre l'argumentaire en disant : "Voici venu l'éternel amendement pour la création de pistes cyclables sécurisées à Sion". Le constat cette année est encore plus amer. Chaque année, groupe après groupe, nous revenons avec des demandes similaires allant toutes dans le même sens, à savoir : nous voulons plus de vraies pistes cyclables, sécurisées à Sion.

Est-il besoin de rappeler que dans le rapport 2021 de Pro Vélo suisse, Sion est désormais dernière au classement des villes d'importance moyenne ? Je profite ici, pour citer un texte extrait de la page 32 de ce rapport qui dit : "La Ville de Sion, dernière du classement, n'obtient aucune note suffisante et se place relativement loin derrière les autres, dans les catégories sécurité routière et réseau cyclable".

Que faut-il de plus, année après année pour sécuriser véritablement ce réseau de pistes cyclables et développer de vrais axes nord-sud et est-ouest. Vous l'aurez compris, le groupe PS encourage vivement

à soutenir cet amendement et nous allons soutenir celui des Verts qui est un peu plus généreux que celui de la CEU. Je vous remercie.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Le 23 septembre 2018, le peuple et les cantons ont accepté, par 73,6% des voix, l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables, en d'autres termes des mesures de soutien. L'UDC ne considère pas prioritaire de telles augmentations idéologiques, voire électoralistes, face à des montants originaux, tout à fait mesurés. L'UDC s'oppose à ces amendements.

Micheloud Florian, Conseiller général, Le Centre. L'amendement de + 100'000 francs proposé par la CEU semble cohérent et adéquat pour permettre à la Municipalité de continuer ses investissements pour le développement des pistes cyclables. Cet amendement permet de remettre ce poste au niveau du budget 2022. Le groupe du Centre soutient cet amendement qu'il juge proportionné et vous prie d'accueillir positivement cet amendement. L'amendement de + 150'000 francs proposé par le groupe des Verts est légèrement plus élevé que le précédent. Dans un souci de maîtrise des coûts, le groupe du Centre favorise l'amendement plus faible qu'il juge suffisant. Merci pour votre attention.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Ces deux amendements souhaitent encourager davantage la promotion des pistes cyclables. L'année passée, nous avons proposé une augmentation de 100'000 francs par rapport au budget proposé pour la réalisation de nouvelles pistes pour intégrer encore mieux le vélo sur le territoire communal. La stratégie vélo tient compte de l'avancement d'autres projets de réaménagement, tels que Rhône 3 ou Agglo Valais central. La planification doit encore se poursuivre en considérant toutes les formes de mobilité actuelles. Nous soutiendrons ainsi l'amendement de la CEU qui maintient un niveau d'investissement identique à celui de 2022, soit 300'000 francs en vue de garder une certaine cohérence.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Jeudi dernier, dans cette même salle, le Grand Conseil a accepté par 99 voix contre 29 un montant supplémentaire d'1,2 million de francs pour la mise en œuvre du réseau cantonal des pistes cyclables qui représente une suite logique de l'acceptation de la nouvelle loi sur la mobilité. Il serait profitable de s'en inspirer et amender le budget des pistes cyclables de 150'000 francs afin de les sécuriser, de transformer les bandes en pistes, de garantir des axes de déplacement nord-sud, est-ouest et garantir aux élèves des accès sûrs aux différents centres scolaires et enfin de l'augmenter pour dépasser le budget 2022. Et si vous me permettez la boutade, il ne faut pas jouer le petit braquet et enclencher le grand plateau.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ces amendements. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement de la CEU de + 100'000 francs appuient sur la touche verte, pour l'amendement des Verts de + 150'000 francs touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de la CEU est accepté par 33 oui, 24 non et 0 abstention. Nous allons confronter cet amendement contre la proposition de la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement de la CEU appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de la CEU est accepté par 50 oui, 7 non et 0 abstention.

Rubrique suivante : 601.5060 dans cette rubrique, nous trouvons 2 amendements pour la même sous-rubrique, nous allons donc les confronter et opposer le vainqueur à la proposition de la Municipalité.

Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole sur ces deux amendements pour votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Pour le premier amendement du PS – 200'000, la COGEST s'est prononcée avec 7 oui, 3 non et 5 abstentions. Pour le deuxième amendement – 500'000 de l'UDC la COGEST s'est prononcée avec 1 oui, 13 non et 1 abstention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Une balayeuse électrique pour un demi-million n'est pas une acquisition raisonnable. Lors d'un achat de machines, le besoin en nouveau véhicule, le prix d'achat, les coûts-machines relatifs à son utilisation ainsi que les considérations pratiques devraient peser plus que l'option de motorisation retenue.

En l'espèce, il n'y a aucune bonne raison d'acquérir un tel véhicule. Le prix d'achat est beaucoup trop élevé par rapport au prix de ce type d'outil en motorisation classique, en raison de la nouveauté de la technologie et du peu d'offre existante sur le marché. De plus, l'outil ne saurait être adapté aux besoins en raison de problèmes d'autonomie. C'est un achat somptuaire et notre groupe ne comprend pas que la COGEST ne partage pas notre appréciation et considère qu'une diminution insuffisante de la rubrique rendra acceptable une dépense aussi insensée. Si vous avez d'autres clarifications quant au choix de la commission sur ce point-là. Merci.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, PS. Le groupe PS a pris note de l'augmentation de 83% du budget 2023 par rapport à celui de 2022 sur cette rubrique. Même si nous ne sommes pas des spécialistes du parc mobilier, et loin de nous l'idée de revenir à une mobilité aux énergies fossiles, nous avons cependant pris quelques renseignements et avons quelque peu fouillé dans nos anciens dossiers. Lors du budget 2022, il y a donc de cela une année, la COGEST avait posé des questions sur la politique générale de la Municipalité lors de l'acquisition de véhicules ou de machines, en raison des montants importants au travers des différents dicastères engagés chaque année. Il ressortait de ces questions et réponses que chaque service a sa spécificité et est donc en charge du renouvellement des véhicules et machines, que plusieurs offres sont systématiquement demandées, que les achats supérieurs à 100'000 francs doivent être budgétisés dans les investissements et dans le fonctionnement pour les montants inférieurs, que le Chef de service valide les choix mais que la commande définitive est de la compétence du Conseil municipal. Nous nous interrogeons donc sur l'augmentation pharaonique de cette rubrique de + 300'000 par rapport au budget 2022, avec, entre autres, l'achat d'une balayeuse, certes électrique, mais qui coûterait 500'000 francs. Sérieusement, à l'heure où nous demandons à tous les citoyens de ce canton ainsi qu'à toutes les entreprises de se serrer la ceinture, qui peut, aujourd'hui, se permettre d'acheter une balayeuse à 500'000 francs ? Cela représente tout de même cinq fois le prix d'une Tesla, grand confort ou dix véhicules de modèle familial.

Nous demandons donc à ce plénum de rester sérieux et crédible auprès de la population et de réduire cet investissement de seulement 200'000 francs, ce qui est notre amendement.

Nous demandons aussi au Conseil municipal de rapidement mettre en place une politique cohérente, rationnelle et concertée d'achats centralisés pour tout le parc mobilier, quitte à ce que cela passe par la création d'un économat centralisé qui coordonnerait les achats allant du crayon à papier pour les élèves de la Ville, jusqu'à la balayeuse de rue qui semble définitivement être l'article de luxe pour ce Noël. Merci pour votre soutien.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Voilà typiquement des amendements qui laissent les Verts dubitatifs et pour lesquels nous ne formulons donc pas de consigne de vote, même si nous reconnaissons un aspect un peu punitif à l'amendement de l'UDC qui ne nous est pas particulièrement favorable. Bien évidemment les Verts sont favorables à une transition des moteurs thermiques vers ceux mus électriquement, mais pas à n'importe quel prix. Nous sommes plusieurs à penser qu'il est erroné de simplement vouloir remplacer un véhicule thermique par un véhicule électrique sans approfondir la réflexion. Peut-être que certaines machines pourraient par exemple être mutualisées entre différentes communes et que l'on pourrait ainsi faire de substantielles économies tant en énergie pour la fabrication de tout véhicule, son acheminement etc. nécessitant des quantités importantes d'énergie, que financièrement. Nous invitons donc les services de la Ville à repenser leur mode d'acquisition de nouveaux véhicules, de plus réfléchir aux synergies possibles pour éviter que la valorisation de ces coûteux investissements ne soient pas pleinement optimisés. Un calcul coût/bénéfice devrait précéder toute décision en tenant compte à la fois des aspects financiers, environnementaux et bien entendu techniques. Conscient des difficultés d'évaluer tous ces critères et de celles de la pondération des différents aspects ici mentionnés dans une telle décision, le groupe des Verts laisse la liberté de vote à ses membres. Je vous remercie pour votre attention.

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Le groupe PLR a été quelque peu surpris par ces amendements. En effet, il apparaît clairement dans ce budget et dans les amendements déposés que nous souhaitons tous augmenter l'impact de la Ville dans la transition énergétique. Dès lors, il est pour nous incompréhensible de couper l'herbe sous le pied de la Municipalité qui cherche à faire ce que nous lui demandons depuis un certain temps. Actuellement, il est évident que toute la flotte de la Ville ne peut pas être électrifiée. Certains véhicules n'existent tout simplement pas ou auraient des contraintes trop importantes pour leur utilisation. Néanmoins, quoi de mieux qu'un véhicule restant en ville et parcourant donc des trajets relativement courts, quoi de mieux que le remplacement d'un véhicule bruyant très souvent au cœur de notre ville et proche de la population. Oui, les véhicules de travail électrique présentent un certain surcoût, mais l'environnement et le bien-être des Sédunois en vaut clairement la peine. Merci pour votre attention.

Micheloud Benoît, Conseiller général, Le Centre. Les véhicules mais quels véhicules ? Tourisme, utilitaire, spéciaux ? On ne connaît pas le nombre de véhicules, les genres et surtout leur état de fonctionnement. En voyant les - 15% sur le budget 2022 et surtout les + 83% sur le budget 2023, on a l'impression d'une gestion hasardeuse. On souhaiterait que la Ville fasse un inventaire et une planification des besoins car avec l'arrivée des véhicules électriques, on doit pouvoir connaître la pertinence de ou ne pas choisir cette technologie. Le groupe du Centre soutient l'amendement du PS de - 200'000 et refusera l'amendement de - 500'000 de l'UDC. Merci pour votre écoute.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ces amendements. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PS de - 200'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent l'amendement de l'UDC de - 500'000 francs touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

C'est l'amendement du PS de - 200'000 qui est accepté par 50 oui, 6 non, 1 abstention. Nous allons maintenant l'opposer à la proposition de la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PS de - 200'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du PS est accepté par 37 : oui, 16 non et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère ainsi amendé. Je n'ai pas de demande de parole.

2.7 Bâtiments et Constructions

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons au dicastère 7 : Bâtiments et Constructions.

Nous avons reçu 3 amendements :

- rubrique 700.3010 administration, traitements du personnel administratif et d'exploitation pour le compte de fonctionnement, + 150'000 francs du groupe des Verts pour l'engagement d'un spécialiste dans le domaine de l'énergie
- rubrique 701.3144 entretien des terrains bâtis et bâtiments compte de fonctionnement, + 205'000 francs du groupe PLR afin d'accélérer la pose d'isolation en façade et toiture
- rubrique 701.5040 terrains bâtis compte d'investissements + 200'000 francs du groupe PLR afin de réinjecter les recettes exceptionnelles de l'énergie dans la pérennisation de celles-ci.

Nous commençons par la rubrique 700.3010, Madame la Conseillère Christelle Siéro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant le premier amendement des Verts, la COGEST s'est prononcée avec 9 oui, 6 non et 0 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Selon la CEU, il semble que la planification au niveau de la commune soit bien faite, les moyens financiers existent et les coordinations d'équipe avec des compétences se font toujours et de manière efficace actuellement. Le vote de la commission est le suivant : 2 pour, 1 abstention, 7 contre.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Cet amendement constitue le fruit d'une réflexion menée conjointement par le PS et les Verts. Suite à divers événements au niveau international, l'approvisionnement énergétique de notre pays se révèle compliqué cet hiver. Selon les dernières estimations, on devrait éviter les périodes de black-out mais des coupures de courant, par exemple, restent possibles. Cette difficulté à s'approvisionner risque de perdurer devant une période difficile à déterminer, une année, plusieurs, une décennie, qui sait ? Pour remédier à cette situation, les responsables de notre pays ont décidé de miser sur la sobriété mais aussi sur le recours à l'énergie renouvelable. De même, chaque région ou chaque commune se doit de prendre des mesures permettant d'atteindre ces deux objectifs. Au-delà d'inciter la population à la sobriété, il s'agit pour notre Ville également d'accélérer le recours à l'énergie renouvelable.

Plusieurs pistes, comme l'installation de panneaux solaires, l'isolation des bâtiments et d'autres encore sont envisageables. Le dicastère bâtiments et constructions est concerné en priorité par ces mesures. Cette responsabilité va occasionner un surcroît de travail pour l'ensemble de ce responsable. De plus, le recours à l'énergie durable constitue un changement de paradigme nécessitant des compétences nouvelles. Afin de faire face à ce défi, il devient important de renforcer l'équipe déjà en place dans ce dicastère. L'amendement déposé par les Verts vise donc l'engagement d'une personne compétente au niveau énergétique, un ingénieur spécialisé dans ce domaine. Le titulaire d'un tel poste sera appelé en priorité à planifier et à superviser l'ensemble des opérations en relation avec les économies d'énergie et le recours à l'énergie renouvelable dans notre cité. Il pourra également conseiller et coordonner les travaux en relation avec l'énergie impliquant l'ensemble des autres dicastères. Merci pour votre attention.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre est partagé sur cette création de poste, non pas sur l'utilité mais plutôt sur la forme. Une partie du groupe est convaincue que de maintenir le mandat externe chez Oiken peut apporter une plus grande diversité de compétences. Dans le même temps, l'engagement d'un ingénieur au service des bâtiments permettrait d'améliorer les prestations liées à l'utilisation et à la rationalisation de l'énergie. La Ville n'a actuellement pas de vue d'ensemble sur sa consommation et par conséquent, sur les potentiels d'économies.

En cas d'acceptation de cet amendement, le collaborateur devra reprendre le mandat de gestion pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et celui de délégué à l'énergie, actuellement comptabilisé au dicastère 2. Il pourra ou devra également mettre à disposition ses compétences de manière transversale pour les autres services de la commune. Les Conseillers du Centre voteront sans consigne de groupe.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. L'étude du budget l'a montré, la thématique de l'énergie s'annonce centrale pour la Ville de Sion dans les années à venir. En effet, les incertitudes économiques et géopolitiques nous conduisent inexorablement au constat qu'il faut dès à présent investir dans la transition énergétique et renforcer nos capacités de production d'énergie de sources renouvelables. De cette manière, il sera possible de consommer de manière plus soutenable et de réduire la dépendance aux énergies étrangères. Pour ce faire, il est plus que jamais capital que la Ville de Sion mette en place des mesures et ce sur deux axes. A l'interne, en réfléchissant à des moyens de diminuer la consommation de l'administration et des bâtiments publics, mais aussi en devenant un modèle à suivre en matière de production d'énergie provenant de sources renouvelables, mais aussi en accompagnant sa population pour permettre à tout un chacun de s'engager dans la transition énergétique. Dans le but de coordonner les mesures internes et d'optimiser les processus mais aussi d'apporter un soutien aux Sédunoises et Sédunois désireux de s'impliquer dans ce changement de paradigme, il paraît nécessaire de disposer à l'interne, d'un ou d'une expert.e sur les questions énergétiques.

Cette personne pourra disposer d'une vision d'ensemble de cette problématique mais aussi servir de porte d'entrée pour celles et ceux qui souhaitent un accompagnement dans leurs démarches, que ce soit l'installation de panneaux solaires, l'achat d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou

encore la création d'une centrale solaire coopérative. En tant qu'employé de l'administration communale, elle n'aura en sus pas de pesée d'intérêts à mener entre la société qui l'emploie et les clients de celle-ci, comme ceci est actuellement le cas puisque ces missions sont aujourd'hui largement déléguées à Oiken. Le groupe PS ayant mené une réflexion similaire au groupe des Verts, il soutiendra sans réserve cet amendement et vous encourage à faire de même.

Meyer François, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR se questionne. Sommes-nous en manque d'ingénieurs pour réfléchir à la transition énergétique et comment la mener à bien ou sommes-nous en manque de moyens financiers pour réaliser et concevoir cette transition ? Actuellement, nous avons Oiken, entreprise en main de communes partenaires qui soutient la Ville dans ses réflexions sur la transition énergétique. De plus, lors de la construction de grands projets sur la Ville de Sion, des mandataires externes viennent compléter les équipes. Je pense que ce sont dans des actions de mise en œuvre qu'il nous faut mettre des moyens et non sur des études. Vous l'aurez compris, nous vous proposons de refuser cet amendement.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC partage l'appréciation de la CEU, à savoir que les ressources humaines sont suffisantes et suffisamment qualifiées. Comme mentionné lors d'une précédente intervention, la Ville est à même de prendre des décisions en matière énergétique. Le conseil exercé par Oiken fonctionne, donne des résultats et créer une surcouche administrative ne nous semble pas pertinent.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de + 150'000 francs appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts a été refusé par 23 oui, 32 non et 2 abstentions.

Nous passons à la rubrique 701.3144, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez la parole pour la Commission de Gestion.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant l'amendement du 701.3144, la COGEST s'est prononcée de manière favorable avec 14 oui, 1 non et 1 abstention afin de soutenir la transition énergétique.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le vote de la CEU est le suivant : 10 pour en signe d'exemplarité. Les moyens pour isoler les bâtiments doivent être augmentés.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. L'exemplarité, la Ville se doit d'être dans cette tempête énergétique un référent pour ses citoyennes et ses citoyens. Panneaux solaires, panneaux thermiques, double voire triple vitrage, systèmes de chauffage, éclairage LED, gestion d'éclairage, mais également isolation des toitures et des façades, tant d'actions qui peuvent être prises afin de réduire la consommation des bâtiments de notre belle capitale.

L'isolation est une mesure importante dans les différentes actions nécessaires à la réduction de consommation des bâtiments de la Ville et leur efficacité énergétique. Il est important que ces mesures soient également liées à une vision globale de l'entretien du bâti. La coordination de l'isolation de toitures va ainsi de pair avec l'énergie solaire. Nous ne pouvons résumer la transition et l'autonomie énergétique aux seuls panneaux photovoltaïques. Toutefois, la production indigène et locale est le moyen le plus rapide d'y arriver. Le bâti sédunois doit, dans la mesure du possible et selon l'état des toitures ciblées, de la situation de l'approvisionnement en matériel et de la disponibilité de main-d'œuvre, accélérer la pose de panneaux solaires et l'isolation des bâtiments. Il est important que la Municipalité diminue sa consommation globale par le biais des diverses mesures d'assainissement pour des mesures d'économies, tant dans le budget de fonctionnement selon la rubrique 701.3144 que d'investissements de la rubrique 700.5040. La Municipalité doit y mettre toute son énergie. Le groupe du Centre accepte donc cet amendement et vous invite en faire de même.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Nous sommes heureux de voir que la transition énergétique, sujet que notre parti défend depuis deux décennies, soit mise en lumière en cette fin d'année. Il aura fallu des circonstances extrêmes pour pousser nos autorités à accélérer la cadence. Le montant amendé devrait servir à l'isolation des bâtiments communaux ainsi qu'à l'augmentation de la pose de panneaux solaires sur les toitures des édifices de la ville. Pour rappel, l'année dernière, les Verts avaient demandé une augmentation du budget 2022 dans la même rubrique afin d'accélérer, là aussi, la pose d'installations de panneaux photovoltaïques, augmentation qui, je le rappelle, avait été refusée. Nous nous réjouissons donc de constater que cette année, pour d'autres partis aussi, ce sujet devient une priorité. Vous l'aurez compris, nous vous proposons donc d'accepter cet amendement.

Meyer François, Conseiller général, PLR. Sion, cité de l'énergie depuis 2009 se doit de montrer l'exemple à ses citoyens. Nous sommes largement en retard si l'on veut atteindre les objectifs fixés par la Confédération, à savoir réduire de 50% nos émissions de CO₂ d'ici 2030 et totalement d'ici 2050. Comme vous le savez, 45% de nos énergies., de nos émissions de CO₂ proviennent de nos bâtiments. Il est indispensable de réduire notre consommation de chauffage par la pose d'isolation sur nos façades et toitures. Le rythme de cette transition doit être accéléré sur nos bâtiments communaux. Le groupe PLR vous propose d'approuver son amendement.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement du PLR de + 205'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe PLR est accepté par 51 oui, 4 non et 0 abstention.

Rubrique 701.5040, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST s'est prononcée de manière favorable avec 14 oui, 1 non et 0 abstention afin de soutenir la transition énergétique.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU s'est prononcée par 10 pour, pour cet amendement.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Le PLR vous propose cet amendement pour plusieurs raisons, notamment l'exemplarité qui a été relevée par deux de mes préopinants et afin que les bénéfices de l'achat/vente d'énergie qui sont un revenu qui n'est pas pérenne, ne servent pas à financer un fonctionnement qui est lui pérenne. Pourquoi 200'000 me direz-vous ? Si l'on a fait 13 millions de bénéfices et que l'on n'en utilise que 5 pour faire de l'investissement, on pourrait très bien dire 1 million, 2 millions pourquoi pas 5 ou 7 ? Comme vous le savez, en raison de la difficulté à s'approvisionner en panneaux solaires et à la difficulté d'avoir du personnel suffisant pour les poser, ces 200'000 francs donneraient la possibilité à la Municipalité de faire un projet supplémentaire sur un de ses bâtiments. Voilà, nous vous recommandons donc d'accepter cet amendement de +200'000 francs pour la réalisation de projets de panneaux photovoltaïques.

Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts. Nous soutenons cet amendement et nous souhaitons vivement, comme demandé par les dépositaires, que ces mesures budgétaires ne soient pas ponctuelles mais qu'elles soient pérennisées. Une part substantielle du revenu de l'achat/vente d'énergie devrait être attribué aux diverses mesures favorisant la transition énergétique, les économies d'énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables. Soyons ambitieux. Ayons une vision à long terme et dirigeons-nous vers une plus grande autonomie énergétique. Nous vous proposons donc d'accepter cet amendement.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC refuse cet amendement. En effet, nous constatons que le budget alloué à ces installations est largement suffisant. Nous pensons que la Municipalité fait déjà un bon travail dans ce sens et que rajouter 200'000 francs à un budget déjà doté

de 2,19 millions francs est superflu. Nous pensons qu'il ne faut pas aller plus vite que la musique et qu'il faut laisser utiliser le montant alloué dans son ensemble. Si cela est fait, on pourra alors poser un bilan et faire le nécessaire, au besoin, pour augmenter alors ce budget déjà important. Nous rappelons ici que des panneaux photovoltaïques sont une bonne alternative pour une alimentation ponctuelle mais qu'elle n'est malheureusement pas une source d'alimentation souple et sûre, contrairement par exemple à l'énergie hydraulique. Nous proposons de refuser cet amendement.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Me référant à ma prise de parole préalable, le groupe du Centre accepte cet amendement et vous invite en faire de même.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du groupe PLR de + 200'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe PLR est accepté par 51 oui, 5 non et 0 abstention.

J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère ainsi amendé. Je n'ai pas de demande de parole.

2.8 Urbanisme et Mobilité

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons donc au dicastère 8 : Urbanisme et Mobilité.

Nous avons reçu 10 amendements dans ce dicastère :

- rubrique 850.3637 subventions aux personnes physiques compte de fonctionnement, - 75'000 francs par Messieurs les Conseillers généraux, Fabien Kuchler, Patrick Bornet et Thierry Stalder qui demandent une directive claire pour savoir laquelle des deux mesures a la priorité : toiture végétalisée ou panneaux photovoltaïques
- 2 amendements à la rubrique 856.3634 : mobilité, subventions aux entreprises publiques, compte de fonctionnement :
 - o + 225'000 francs par le Centre visant à la mise en place d'une tournée de bus avec cadence à la demi-heure pour Uvrier
 - o + 150'000 francs par les Verts pour augmenter la cadence de la ligne de bus Sion-Aproz à trois par heure.
- rubrique 860.3111 machines appareils et véhicules compte de fonctionnement : - 115'000 francs par les Verts qui proposent de revenir au montant des comptes 2021
- rubrique 860.3132 honoraires et experts, experts et spécialistes compte de fonctionnement : - 195'000 francs par les Verts afin de renoncer aux études de développement de l'aéroport
- 3 amendements à la rubrique 852.5040 parcs et jardins, aménagement espace public, compte d'investissements :
 - o + 200'000 par les Verts pour se donner les moyens d'arboriser notre cité
 - o + 100'000 francs par le groupe PLR pour la même arborisation
 - o - 500'000 francs par le groupe du Centre car le projet de la Planta n'a toujours pas été présenté au CG. Il n'est donc pas opportun de débiter les travaux en 2023
- rubrique 854.5010 routes, voies de communication compte d'investissements, + 100'000 francs du groupe du Centre afin d'accélérer le déploiement de l'éclairage dynamique sur les voies publiques séduoises
- rubrique 856.5060 mobilité, biens immobiliers matériels d'exploitation, compte d'investissements, + 50'000 francs par le groupe des Verts afin d'augmenter le confort des utilisateurs des transports publics.

Nous attaquons avec le 850.3637, Madame la Conseillère Christelle Siéro Fardel vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La COGEST s'est prononcée comme suit avec 7 oui, 5 non et 3 abstentions. Elle a compris la problématique mais s'interroge sur ce moyen d'action.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Deux membres de la commission devant se récuser, la commission a voté comme suit : 5 pour, 2 abstentions, 1 contre. Pour faire du photovoltaïque sur une toiture végétalisée, il faut, semble-t-il, surélever les panneaux et donc la procédure d'annonce simplifiée ne suffit plus, cela passe par une mise à l'enquête. Dès lors, il faut des règles claires, des documentations pour que le citoyen ne soient pas bloqués dans ses projets.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Vous l'avez vu dans ce texte, cet amendement n'est pas contre la végétalisation mais contre un petit peu de structuration. Comme l'a dit ma collègue de la CEU, Mireille, en fait lorsque l'on pose ces installations par-dessus des toitures végétalisées, cela nécessite une mise à l'enquête. Or, on sait déjà la relative difficulté à faire accepter ces différents projets. L'objectif est donc de faire une directive un petit peu plus claire pour guider le citoyen afin de lui éviter de se retrouver entre des divergences d'opinions de différents services.

Alors, est-ce le bon moyen ? Je ne sais pas honnêtement, c'est un signal. Par contre, le risque est le suivant : si l'on est dans une situation où le citoyen se retrouve entre une bataille du service de l'urbanisme ou du service bâtiments et constructions, eh bien il renonce, parce qu'en fait, c'est trop compliqué de faire quelque chose et d'obtenir une décision. Donc, voilà, cette proposition est simplement de mettre en attente quelques projets qui pourraient être subventionnés afin d'avoir une meilleure réflexion sur comment peut-on faire, où devrait-on le faire, ou vaudrait-il mieux privilégier du photovoltaïque plutôt que de la toiture végétalisée et son contraire. Je vous remercie pour votre attention.

Pitteloud Christian, Conseiller général, Le Centre. Il est vrai que 150'000 francs, ce n'est pas beaucoup d'argent sur un budget de 236 millions, mais c'est déjà trop pour une utilisation peu claire ou trop précoce en l'état. En effet, cette subvention part de bonnes intentions. L'encouragement à végétaliser nos toits apporte un certain nombre d'avantages climatiques indéniables et nous sommes tous d'accord avec cela. Cependant, nous savons tous aussi que ces parterres de végétaux seront amenés à cohabiter avec des panneaux solaires. Comme tous les éléments ont besoin de soleil en même temps, les cellules photovoltaïques devront être entre autres éloignées et donc surélevées. Malheureusement, cette manière obligatoire de faire tombe en porte-à-faux avec les directives des constructions en vigueur actuelles. Donc, le groupe du Centre est favorable à cet amendement qui demande en substance l'élaboration d'un nouveau règlement clair et précis à ce sujet.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. Nous avons choisi de ne pas soutenir cet amendement pour deux raisons : premièrement, chacun est libre de se diriger vers les toitures végétalisées ou vers des panneaux photovoltaïques. C'est le choix de chacun. Ensuite, la majorité des amendements dont nous parlons ce soir cherche à favoriser le développement durable et les économies d'énergie. Ce n'est donc pas le moment de freiner ces démarches.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement de Messieurs les Conseillers Kuchler, Bornet et Stalder de - 75'000 francs appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de Messieurs les Conseillers Fabien Kuchler, Patrick Bornet et Thierry Stalder est accepté par 33 oui, 20 non et 4 abstentions.

Rubrique 856.3634 : avant d'ouvrir la discussion générale sur ces amendements, je tiens à préciser que dans cette rubrique, nous nous trouvons dans le cas de figure où deux amendements traitent des bus, l'un pour Uvrier et l'autre pour Aproz. Nous allons donc confronter ces deux amendements, puis le vainqueur contre la Municipalité. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant le premier amendement du Centre, la COGEST s'est positionnée par 9 oui, 1 non et 5 abstentions. La COGEST estime adéquat de soutenir Uvrier dans le développement de sa mobilité. Elle s'interroge également sur la demande.

Concernant le deuxième amendement des Verts : + 150'000 francs, la COGEST s'est prononcée par 5 oui, 6 non et 4 abstentions. Le chiffre proposé ne paraît pas suffisant pour répondre à cette demande.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Pour l'amendement du Centre, la CEU a voté ainsi 7 pour et 3 abstentions. Pour l'amendement des Verts, le vote de la CEU est le suivant : 8 pour et 2 abstentions. La ligne existe déjà et si cadence augmente, il y aurait aussi plus de personnes qui seraient encouragées à prendre les transports publics.

Rey Charles André, Conseiller général, Le Centre. Comme il a déjà été maintes fois entendu dans cette salle, gouverner, c'est prévoir. Or, lors de la suppression de la ligne du bus entre Uvrier et Sion, rien de très concret n'avait été prévu par la Ville. Certes, il a été proposé à la population d'Uvrier de marcher jusqu'à la gare de Saint-Léonard. Cette solution n'était en tout cas pas adaptée à l'ensemble de la population. On oubliait les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou simplement les usagers résidant loin de la gare qui rentrent avec les bras chargés de courses faites au centre-ville. Il a également été tenté une solution avec les navettes autonomes qui a très rapidement été abandonnée. La dernière en date était le rajout de course lors de la mise en place de la nouvelle grille horaire. En résumé, il y a deux courses le matin une à 6h34 et l'autre à 7h14, une autre course à 17h37 le soir, c'est un euphémisme que de dire que ce n'est pas suffisant.

Avec l'amendement qui vous est présenté ce soir, nous avons tous ici la possibilité de corriger cette situation. Nous avons parlé beaucoup d'exemplarité en matière énergétique, soyons également exemplaire en matière de transports publics. En effet, l'offre de transports publics proposé à la population d'Uvrier est indigne de notre Ville. Aussi, nous proposons un itinéraire en boucle partant de la gare de Saint-Léonard et desservant l'ensemble du quartier d'Uvrier, ceci à l'aide d'un minibus électrique, des horaires de 6h30 à 18h30 modulable selon le budget et des cadences de 2 à 3 tournées par heure à synchroniser avec les horaires des trains. Cette solution est simple à mettre en place. Elle peut être rapidement mise en œuvre. Elle offre une véritable alternative et encourage l'utilisation des transports publics. Nous suggérons également que cette offre soit gratuite pour les personnes disposant d'un titre de transport CFF, Saint-Léonard-Sion dans l'attente du billet unique qui nous est promis. Sachons, nous les politiques être à l'écoute des attentes de la population. Accepter cet amendement n'est pas signer un chèque en blanc, c'est proposer une véritable solution de transports publics à la population d'Uvrier, solution qui pourrait être adaptée au gré du succès de l'offre proposée. N'oublions pas également que 30% des frais seront à la charge du canton, ceci grâce à la nouvelle loi sur les transports publics qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Aussi, au nom du groupe du Centre et au nom de la population d'Uvrier, je vous enjoins à accepter l'amendement de 225'000 francs proposé. La communauté d'Uvrier vous en sera reconnaissante. Je vous remercie pour votre attention.

Baeriswyl Aline, Conseillère générale, PS. Premièrement, l'amendement du Centre avec une augmentation de + 225'000 francs pour la mise en place d'un minibus électrique à Uvrier afin de transporter les usagers jusqu'à la gare de Saint-Léonard semble ne pas être la bonne solution. En effet, la solution proposée nous fait penser à une version des navettes autonomes version 2. Les habitants ont-ils vraiment l'envie de prendre un bus jusqu'à la gare de Saint-Léonard ? De plus, ont-ils envie, une fois arrivés à la gare, de prendre un autre bus pour arriver au centre-ville ou d'aller à pied ? Ce qui revient à beaucoup de transport différent. Le temps de trajet serait donc bien plus rapide en voiture et n'encouragerait pas à prendre les transports publics. En résumé, la solution proposée ne remplace pas un vrai bus reliant Uvrier au centre-ville.

Deuxièmement, concernant l'amendement des Verts avec une augmentation de + 150'000 francs pour l'augmentation de la cadence des bus Aproz-Sion chaque 20 minutes peut sembler pertinent. Je tiens cependant à vous apporter mon point de vue d'utilisatrice régulière de cette ligne. La cadence actuelle est de 30 minutes et permet de relier facilement Sion depuis Aproz et de pouvoir utiliser les

correspondances des trains sans avoir besoin d'attendre plus de 10 minutes, ce qui est très intéressant. Cet amendement peut sembler cohérent, mais le groupe PS trouve que la cadence actuelle est suffisante et met en avant que la modification qu'il faudrait ajouter serait l'augmentation de bus le soir, surtout le vendredi et le samedi. Actuellement, la dernière correspondance est à 20h39. Il serait plus cohérent d'offrir aux habitants d'Aproz la possibilité de se rendre en ville les vendredis et samedis soir et de pouvoir rentrer en bus sont en toute tranquillité afin de profiter des divers bars, restaurants et activités en ville sans avoir besoin de prendre sa voiture. C'est pourquoi le groupe PS s'abstiendra sur ces deux amendements. Merci de votre attention.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. En premier lieu, il est quand même regrettable que ces deux amendements soient en confrontation directe car ils ne concernent pas du tout la même ligne, mais voilà, c'est ainsi. A la suite de la suppression de la ligne 4 du bus entre Sion et le quartier d'Uvrier au profit de la ligne sur Aproz, plusieurs interpellations ont été menées lors de nos plénums à l'encontre de cette décision.

La mise en place d'une navette électrique permanente dans le quartier d'Uvrier permettrait effectivement de desservir en continu une partie de la population depuis la gare de Saint-Léonard dans les différentes rues d'Uvrier. Mais les questions sont les suivantes :

- Pour combien de personnes ?
- A quelle cadence ? Effectivement en fonction des trains qui arrivent ? Mais à quelle cadence effective ?
- Le montant prévu de 225'000 francs pour Uvrier et de 50'000 francs pour Aproz, serait-il effectivement suffisant ?
- Le montant de la subvention cantonale pour Uvrier serait-il véritablement assuré ?

Il y a donc plusieurs questions qui restent en suspens. A l'heure actuelle, effectivement, nous n'avons pas de réponse précise et totalement certaine par rapport à ces questions. La décision de la suppression de la ligne d'Uvrier provient aussi d'études réalisées par le Conseil municipal. Elles tiennent compte quand même de la distance entre la gare de Saint-Léonard et puis les différents arrêts de bus à proximité. Il y a un autre élément, c'est que CarPostal prévoit quand même de faire des passages en 2023. Un état des lieux pourrait être effectué sur la base de l'utilisation et de la demande réelle. Donc, à ce stade, notre groupe reste très divisé sur la question quant à la mise en place de ce mini-bus électrique et effectivement aussi de son coût. Donc, sur le fond, on est d'avis que les usagers d'Uvrier doivent pouvoir avoir accès aux moyens de transport. Cela est clair. Par contre, sur la forme, on n'est pas tous convaincus que cela soit la forme la plus appropriée. Donc, le groupe PLR soutiendra l'amendement du Centre, puis laissera la liberté de vote à ses membres. Merci.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC s'oppose à cet amendement. Nous considérons cette offre comme une fausse bonne idée. En effet, le problème demeurera, même avec cette navette. Depuis la disparition de la ligne de bus et son remplacement par quelques trajets journaliers, par les fréquences des bus Ballestraz et par un train qui ne va qu'à la gare, le sentiment de la population d'Uvrier gardera un goût d'injustice. De faire tournicoter une navette pour amener les gens à la gare avec des temps souvent plus longs que d'y aller à pied nous fait penser à un pansement psychologique plutôt qu'à une mesure bienfaisante. Il faut faire quelque chose pour les habitants de ce quartier mais ne pas faire n'importe quoi sous prétexte de faire quelque chose. Ce budget demandé pour cette ligne pourrait par exemple, permettre déjà d'ajouter quelques passages de bus sédunois plutôt qu'un énième véhicule électrique qui déambule dans le quartier en ces temps de soucis de fournitures électriques. Merci de votre attention.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Visiblement nous sommes plusieurs Conseillers d'Uvrier, mais nous n'avons pas le même avis. Il n'est pas simple de transmettre l'avis de la population d'une seule voix.

La problématique du bus à Uvrier est un sujet que je connais bien étant donné que je n'ai pas de voiture. Se déplacer pour le travail, pour les loisirs, pour les enfants relève parfois d'un sacré casse-tête. Alors, cet amendement pourrait-il véritablement améliorer mon quotidien ? Je ne le pense pas. Mettez-vous à

ma place. Je souhaite me rendre à la Place du Midi, j'attends au bord de la route 5 minutes. Ensuite, je prends la navette 5 à 10 minutes. J'arrive 5 minutes avant le train ou même 10 ou 15. Puis je prends le train. Et si je prends un bus pour la Place du Midi, j'attends encore 10 minutes ou sinon, je marche. Au final, je mets plus de 45 minutes. Mais franchement qui va faire cela ? Pas grand monde, je pense.

De plus, je n'arrive absolument pas à imaginer en termes de logistique, comment cela pourrait être mis en place en quelques semaines ou quelques mois. Il faut des bus électriques, des bornes de recharges, des arrêts de bus, des chauffeurs, communiquer le concept à la population, c'est un travail titanesque qui va être mis en place pour six mois et être voué à disparaître après évaluation. Je commence sérieusement à fatiguer avec ce sujet. Alors, arrêtons les solutions bouts de ficelle, les demi-mesures. Ne pourrait-on pas avoir une solution qui soit convenable pour tout le monde ?

Alors, je me demande, parti du Centre, pourquoi ne pas avoir déposé un postulat, comme vous l'aviez communiqué par voie de presse. Cela aurait été plus intéressant en termes de débats et de temps à disposition. Un amendement pour cette problématique ne me semble pas être adéquat. En revanche, pour le fonds, votre amendement soulève un réel problème de déplacements pour les aînés mais en ayant souvent abordé le sujet avec eux, ils n'apprécient guère le train. Le nombre de changements, navette, train, bus pour arriver au centre-ville est terriblement stressant pour eux. Un bus urbain me semble plus adapté à leur problématique. De plus, l'avantage d'une ligne de bus et la proximité en accès direct, contrairement à cette solution qui quadruple le temps de trajet.

Ironie du sort, je voulais justement prendre la parole au sujet du bus, au plénum de demain pour remercier la Ville et particulièrement l'Agglo pour les nouveaux horaires qui se sont étoffés sur la ligne Sion-Sierre, rive droite qui passe sur la route d'Italie, donc à Uvrier. Nous avons maintenant 12 paires de courses la semaine ainsi que le week-end. Les courses qui ont été ajoutées le week-end sont particulièrement bienvenues car elles sont complémentaires au peu de trains qui nous desservent le samedi et le dimanche. Il est donc envisageable pour les habitants d'Uvrier d'aller skier sur Anzère ou Vercorin en transports publics, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Avec cette solution qui s'étoffe, je mets 15 minutes pour me rendre à la Place du Midi : 5 à 10 à pied, 5 d'attente et 5 dans le bus, ce qui est quand même plus motivant.

Alors, à mon avis, il faut renforcer effectivement la ligne CarPostal déjà existante, augmenter encore sa cadence à, au minimum, un bus par heure, ce qui n'est pas encore le cas maintenant. Il serait aussi indispensable, notamment pour les aînés de faire faire un petit détour à ce bus dans le quartier, comme le faisait le bus sédunois et l'histoire serait définitivement réglée.

J'ai eu des contacts avec des utilisateurs des transports publics, avec des membres du comité de la pétition pour le maintien du bus, avec des personnes qui ont rencontré le Président, à la suite de hangar 41 et d'autres, et je peux vous dire que ce concept ne fait de loin pas l'unanimité de la population locale. Certains y adhèrent oui, mais pas la majorité. Personnellement, je ne soutiens pas cet amendement car, pour moi, l'argent et l'énergie vont au mauvais endroit. Il faut améliorer la ligne de bus existante en la faisant passer par Uvrier sud.

Cependant, la liberté de vote est laissée à notre groupe car cette navette pourrait être, soi-disant, une solution temporaire pour les aînés. Merci pour votre attention.

Frily Gabrielle, Conseillère générale, Les Verts. Le quartier d'Aproz et le site des îles se sont fortement développés ces dernières années, tant par le nombre de constructions d'habitation que par les infrastructures de loisirs et sportives qui attirent de plus en plus de personnes dans cette partie de la ville. En parallèle, la fréquentation de la ligne de bus Sion-Aproz-Sion connaît un succès grandissant, vu le nombre d'utilisateurs toujours plus nombreux et qui est en phase de devenir la plus fréquentée de la ville. Dès lors, il devient nécessaire que la cadence de cette ligne de bus soit augmentée à 3 par heure, chaque 20 minutes, surtout dans les heures de pointe, voire la période estivale afin d'assurer un meilleur service tout en veillant à ne pas faire exploser les frais de fonctionnement.

La somme de 150'000 francs devrait permettre d'assurer cet objectif. Il paraît nécessaire d'augmenter les offres de transports publics dans cette zone de la commune afin de pallier une forte augmentation de la circulation routière, à la pénurie de places de parc en créant des synergies entre transport, tourisme, loisirs et habitants.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Il s'agit là de l'amendement 856.3634, le groupe UDC refuse cet amendement. Nous considérons que le village d'Aproz est déjà bien desservi et qu'une augmentation ne ferait sens que pour le site des îles. De plus, le montant alloué soit 150'000 francs nous semble bien faible pour une augmentation des cadences aussi importantes. Merci de votre attention.

Lauener Georges, Conseiller général, UDC. Sur un réseau de transports publics, il faut appliquer des critères uniformes à toutes les lignes, à tout le réseau. Il s'agit de garder une certaine cohérence. Il y a des analyses coûts/bénéfices qui doivent être faites sur chacune des décisions prises. Donc, pour moi, une décision sur la modification d'une ligne ou une modification de fréquence doivent être prises sur la base d'une étude. Donc, si on veut faire une modification sur le réseau, il ne faut pas commander des prestations, il faut commander une étude. Sur la base des résultats de cette étude, la Municipalité décidera déjà d'elle-même de changer les prestations.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ces amendements. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement du Centre de + 225'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent l'amendement des Verts de + 150'000 touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du Centre a été soutenu par 30 oui, 13 non, 13 abstentions.

Nous allons donc maintenant l'opposer à la Municipalité. Les Conseillers et Conseillères qui soutiennent l'amendement du groupe du Centre, touche verte ; celles et ceux qui soutiennent la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe du Centre est refusé par 19 oui, 29, non et 9 abstentions.

Nous passons à la rubrique 860.3111, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez la parole pour votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Pour cet amendement, la COGEST s'est prononcée par 6 oui, 8 non et 1 abstention. La sécurité du site a été mise en avant d'un côté et la cession éventuelle prochaine d'un autre côté.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. L'essentiel de l'argumentaire est déjà contenu dans la justification de l'amendement ici discuté. En effet, comment justifier auprès de la population de notre Ville que les dépenses attendues pour l'acquisition de machines, appareils et véhicules de l'aéroport croissent de plus de 20% en 2 ans, alors que la Municipalité a, à de réitérées reprises, communiqué son intention de se désengager de cet aéroport ?

Tout ne peut pas être urgent dans ces achats et ceux-ci doivent donc être reportés. Si tel n'était pas le cas, que l'état du matériel était à ce point en mauvais état, cela poserait de sérieuses questions quant à la gouvernance de notre aéroport. Cela fait de nombreuses années et pas seulement dans les rangs des Verts, que certains membres de cette assemblée se plaignent de l'opacité de la gestion de cette infrastructure, qu'année après année des éclaircissements doivent être exigés à son sujet et que les réponses fournies tiennent plus du sibyllin que du précisément étayé.

Chères et chers membres du Conseil général, les Verts vous enjoignent, sauf à vouloir être assimilé à une chambre d'enregistrement par acclamation, a accepté cet amendement. En effet, les justifications fournies pour expliquer cette augmentation hyper-inflationniste n'ont rien de convaincant. De plus, nous venons de voter durant les deux dernières heures de substantielles augmentations de dépenses par

rapport au projet du budget de la Ville. Afin de ne pas trop déstabiliser notre budget, il est donc impératif de faire quelques économies. Cette ligne budgétaire s'y prête fort bien.

Pitteloud Christophe, Conseiller général, Le Centre. Le groupe des Verts persévère et fait une nouvelle tentative pour la troisième année consécutive. Pour les mêmes raisons que les années précédentes, le groupe du Centre refusera cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de – 115'000 appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe des Verts est refusé par 19 oui, 37 non et 1 abstention.

Nous passons à la rubrique 860.3132, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez la parole pour la COGEST.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Pour cette rubrique, le vote de la COGEST est de 4 oui, 10 non et 1 abstention.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Après avoir persévéré, comme l'a précisé notre collègue Pitteloud, à maintes reprises sur le financement de l'aéroport, le groupe des Verts a décidé de faire un geste en sa faveur en retirant cet amendement.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous passons donc à la rubrique 852.5040. Pour cette rubrique, il y a 2 amendements concernant l'arborisation, nous allons donc les confronter et le vainqueur sera opposé à la proposition de la Municipalité.

Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Pour le premier amendement des Verts + 200'000 la COGEST a été partagée avec 7 oui, 7 non et 1 abstention. Concernant le deuxième amendement de + 100'000 du PLR, la COGEST a été unanime avec 15 oui, 0 non et 0 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Pour une stratégie de plantation des arbres qui semble nécessaire, en particulier dans les zones urbaines et pour que la Ville soit plus ambitieuse en termes de végétalisation, la CEU a voté à l'unanimité pour les deux amendements.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Les arbres nous accueillent sous leur ombre bienfaisante et nous rafraîchissent durant l'été, embellissent nos rues, nos parcs et nos villes. L'arbre est un amortisseur climatique qui atténue les îlots de chaleur et les risques d'inondations. La canopée absorbe le CO₂ tout en diffusant de la vapeur d'eau. Ce processus rafraîchit l'air ambiant. A l'ombre d'un arbre, la température est abaissée d'au moins 5 degrés. Les arbres en ville offrent des bénéfices multiples. Ils améliorent le cadre de vie, favorisent la biodiversité, marquent le paysage, sont bénéfiques pour la santé, contribuent au lien social. C'est pourquoi le PLR souhaite augmenter de 100'000 francs le budget 2023 pour des moyens supplémentaires vers la transition énergétique. Pour une ville moins chaude, plus agréable et plus conviviale, le PLR vous propose d'accepter cet amendement. Merci pour votre attention.

Bourban Sophie, Conseillère générale, Le Centre. En octobre, 2021 le postulat déposé par notre groupe pour un plan canopée était accepté. La section parcs et jardins nous a démontré encore une fois les bienfaits des arbres en ville pour contrer les îlots de chaleur avec son projet phare de l'Atoll. Le Centre reste persuadé qu'un plan canopée doit être présenté rapidement, afin d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens en donnant des moyens supplémentaires.

Étant donné que le budget 2023 a déjà augmenté de 100'000 francs par rapport à 2022 et dans un souci d'équilibre budgétaires, le Centre se prononcera en faveur de l'amendement PLR.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Nous sommes ravis que le PLR se joigne à notre cause et que cette année, il souhaite également que la Ville mette plus de moyens pour végétaliser son territoire. Cependant, nous estimons qu'il faudrait être plus ambitieux, même le montant de 200'000 nous semble trop peu élevé. Mais, avons-nous le choix, si l'on veut vous convaincre de soutenir notre amendement ? Je vais vous donner une image avec laquelle Monsieur Stéphane Genoud a commencé sa conférence lors d'une soirée transition énergétique, organisée à Saint-Léonard, pour illustrer le problème du réchauffement climatique. + 2,8 degrés de réchauffement, c'est vers cela que l'on se dirige vraisemblablement pour la fin du siècle, c'est dans quelques dizaines d'années quand même. On peut se dire que ce n'est pas grand-chose quelques degrés mais si on prend la température dans l'autre sens et qu'on devait avoir un moins 5 degrés, cela représenterait 2 km de glace au-dessus de nos têtes. Alors, je vous laisse imaginer ce que représente réellement 3 degrés de plus pour le Valais qui se réchauffe plus qu'ailleurs. C'est un Valais désertique avec des moyennes de 48 degrés l'été qui s'annoncent. En partant de ce constat, on devrait peut-être déjà émigrer en Suède ou pour ceux qui n'ont pas trop envie d'apprendre le suédois, peut-être que l'on pourrait essayer de se démener aujourd'hui pour s'adapter rapidement à ce qui se profile gentiment mais sûrement dans notre belle contrée. Alors, ce ne sont pas de 100'000 ou de 200'000 francs que l'on devrait augmenter cette rubrique, mais de plusieurs millions. Mais je n'ai pas osé. Alors peut-être pour l'année prochaine.

Il est vraiment important d'investir maintenant que les finances sont encore bonnes car plus on attend, plus on risque d'avoir des problèmes de logistique finalement comme les panneaux solaires, en termes de prix, de transport et de quantité d'arbres à disposition. Soyons donc un peu plus proactifs et ambitieux comme la Ville d'Annecy par exemple qui projette de planter 250'000 arbres d'ici 2050, ce qui représente à peu près 10'000 par année.

Nous vous encourageons vivement à soutenir l'amendement de 200'000 francs. Merci d'avance.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Le groupe socialiste n'a que peu de choses à dire sur les amendements des groupes Verts et PLR visant à augmenter la couverture végétale de notre Ville. Et pour cause, notre groupe a déposé l'an passé un amendement similaire à celui de nos collègues de gauche balayé alors par l'ensemble des groupes de droite mettant en avant la nécessité d'être patient. Le groupe PLR affirmait alors être, je cite : "favorable à ce que les projets de végétalisation soient réalisés lors d'interventions extérieures déjà programmées, ou dans quelques années de manière plus intensive lorsque les principaux investissements seront terminés et que les moyens seront donc plus disponibles". 364 jours plus tard que dire. Il semblerait qu'il suffisait en effet d'être patient, que quelques années se sont déroulées, que les investissements sont terminés et qu'il est temps d'investir de manière intensive dans la végétalisation, en témoigne l'amendement PLR. Voilà un retournement auquel notre groupe n'était pas préparé.

Son souhait de voir augmenter le nombre d'arbres plantés si possible en pleine terre sur le territoire communal intact, en cohérence avec sa position de l'an passé et sans aucune rancune, le groupe PS soutiendra l'amendement du groupe Verts et puisqu'il est question d'arborisation, profitons de rappeler à la Municipalité que la question orale posée en juin 2021 sur la plantation d'arbres à Aproz suite au remaniement parcellaire n'a toujours pas reçu de réponse malgré les nombreuses relances, bien que patient, le groupe PS espère qu'au miracle de la nativité succédera celui de la tant attendue réponse.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC refusera les demandes de moyens supplémentaires en lien avec l'arborisation. La Municipalité entretient d'ores et déjà de nombreux espaces verts. Elle a voté et a opté pour son plus gros axe de développement de quartier, sa ville du 21ème, Ronquoz 21, un projet présentant un important corridor boisé.

Les espaces publics sont raisonnablement pourvus. L'amendement des Verts fait état d'une volonté de voir des vrais arbres à tous les coins de rue. C'est ce qui est écrit dans le justificatif présenté aux commissions. Je m'interroge sur ce qu'un vrai arbre veut dire. Disposer des arbres partout dans la commune me semble un objectif atteignable qu'à condition de modifier le RCCZ et de réglementer la

couverture végétale sur les parcelles privées, un objectif qui est sans aucun lien avec le présent amendement. Si l'on parle de la question de savoir s'il faut mettre 250'000 arbres à Sion, à priori, cela ne concernera pas que les espaces publics, cela concernera des forêts d'exploitation, des parcelles agricoles donc quelque chose qui n'a rien à voir avec la rubrique en question.

Nous vous invitons donc à rejeter l'amendement ainsi que celui du PLR qui reprend à son compte un amendement qu'il aurait, par ailleurs, rejeté s'il n'émanait pas de son camp, comme en témoignent les nombreux refus essayés par les Verts lors des exercices précédents. Merci.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Désolé mais je ne peux m'empêcher un trait d'humeur en rappelant ici qu'il y a deux ans, très exactement, le Centre a refusé un amendement des Verts sur les pistes cyclables, argumentant que le montant n'était pas suffisamment ambitieux.

Aujourd'hui, on nous indique le contraire dans un ou plusieurs amendements. Aux groupes qui craignent une augmentation trop substantielle du budget en acceptant l'amendement des Verts sur l'arborisation, je leur propose d'accepter également l'amendement 852.5040 qui propose une diminution de 500'000 francs. Ainsi l'équilibre sera parfaitement respecté. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de ces amendements. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement des Verts de + 200'000 francs appuient sur la touche verte, celles et ceux qui soutiennent l'amendement du groupe PLR de + 100'000 francs touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

C'est l'amendement du groupe PLR de + 100'000 qui a été soutenu par 34 oui, 19 non, 3 abstentions.

Nous allons confronter celui ci-contre la Municipalité. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du PLR de + 100'000 francs touche verte ; celles et ceux qui soutiennent la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du groupe PLR est accepté par 47 oui, 6 non et 3 abstentions.

Toujours dans la rubrique 852.5040, nous allons traiter l'amendement du Centre de -500'000, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour votre commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant l'amendement du Centre de - 500'000 la COGEST a été très partagée avec 6 oui, 5 non et 4 abstentions.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. En l'état actuel, les informations concernant ce projet, le vote de la CEU était le suivant : 10 pour. Cependant, de nouvelles informations sur ce projet lors du plénum actuel sont souhaitées afin de prendre une position en toute connaissance de cause.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. L'amendement est accepté par la CSC par 5 oui, 1 non et 4 abstentions. Les membres de la CSC souhaitent en savoir plus sur le projet avant d'accepter de tels montants pour des études.

Bernhard Michaël, Conseiller général, Le Centre. Le Conseil général attend depuis quelques années la présentation d'un projet pour le réaménagement de la place de la Planta. Au vu de la complexité et de l'importance de ce projet pour la Ville, il paraît logique que des montants relativement conséquents, aient été investis pour différentes études. Cela dit, en l'absence à ce jour d'un projet concret présenté au législatif et à la population, notre groupe ne peut pas cautionner ce montant prévu au budget pour l'année à venir. En tant que représentants de la population, il est de notre responsabilité de ne pas débloquer un tel montant sans disposer de plus d'informations sur ce projet d'envergure. Le Centre soutient le réaménagement de la Planta mais estime que les choses doivent se faire dans l'ordre. Nous attendons dans les prochains mois la présentation d'un projet concret afin de pouvoir par la suite nous

prononcer en connaissance de cause et de manière responsable sur les montants à engager pour cette réalisation tant attendue.

Bodrito Jean-Pierre, Conseiller général, PS. Ah la Planta, notre chère Planta, j'avais juste la vingtaine lorsque nous nous demandions déjà ce qu'elle adviendrait et sous quelle forme. Elle suscitait déjà moult débats et notre bonne vieille Catherine pourrait nous en compter. Mais à écouter les rumeurs, une nouvelle mouture serait sur le point de voir le jour, sauf que le législatif de la Ville n'a toujours rien reçu et n'a pour l'instant que quelques infos qui peuvent fuiter, comme seul indicateur, que la Municipalité donnerait un signal fort pour la végétalisation. Le temporaire devrait enfin laisser des racines s'installer. Nous déplorons également l'absence de démarches participatives et, par conséquent, pouvons comprendre le coup de gueule de cet amendement du Centre qui, rappelons-le, impliquerait un frein au développement des études et procédures pour le réaménagement de cet espace. Cependant, nous aimerions aussi éviter de ralentir l'avancement de ce projet qui, ceci dit en passant, a disparu de la planification financière 2024-2027.

Un message devant prochainement nous parvenir, nous présentant un consensus non-minimaliste, nous pourrions être enfin fixés. Le groupe PS étant partagé, entre battre le fer quand il est chaud et attendre pour savoir, laissera liberté de vote. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. La Municipalité désire s'exprimer. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. A mon tour de vous saluer très cordialement. La place de la Planta est une place emblématique et c'est vrai que le Conseil municipal, dès le départ, a souhaité mettre toute l'énergie nécessaire pour faire évoluer et présenter un projet. Vous l'avez reconnu, je crois que j'ai entendu la plupart des groupes soulever et relever l'importance de cet aménagement.

Le Conseil municipal travaille depuis longtemps sur ce projet. Il a besoin encore de moyens supplémentaires avant de pouvoir remonter auprès du Conseil général pour vous présenter un crédit d'engagement qui sera correctement formulé, qui sera correctement illustré, qui sera correctement chiffré. C'est l'objectif du montant qui a été mis dans ce budget 2023.

Il n'y a pas de montants en planification financière, c'est correct et c'est une volonté du Conseil municipal, vous l'aurez peut-être vu pour plusieurs objets car, tant que nous ne connaissons pas le montant que nous allons vous présenter pour cet aménagement, nous ne le mettons pas dans la planification financière. Le fait de mettre dans le budget 2023 un montant de 600'000 francs montre que le Conseil municipal souhaite faire évoluer et élaborer ce projet afin de vous soumettre ce crédit d'engagement en 2023. Je vous l'ai dit à plusieurs reprises, c'est toujours le calendrier que nous avons. Aujourd'hui, nous sommes à bout touchant avec des cahiers des charges qui sont prêts pour les différents mandataires qui nous permettront de finaliser le projet, de finaliser le devis et le budget que nous entendons vous proposer. Donc nous avons besoin de cet argent.

Je vais du reste, pour vous mettre l'eau à la bouche, vous présenter deux ou trois petites images pour vous montrer qu'il y a un travail qui a été réalisé, qu'on a besoin de moyens supplémentaires pour l'étape suivante. Avant cela, j'aimerais vous rappeler que la démarche participative a été faite. L'Atoll est une démarche participative. On vous transmettra les résultats. On est allé écouter la population par rapport à ce type d'aménagement et voir comment elle réagissait. Dans le cadre du message qui vous parviendra en 2023, vous aurez des informations sur la participation et l'appréciation de la population sur cet aménagement. Nous n'allons pas commenter aujourd'hui ce projet, voilà simplement des images qui vous donnent une atmosphère et une ambiance.

Vous avez là une image qui est prise depuis les Divins Brasseurs. Ici, vous avez un projet d'aménagement d'une esplanade qui est en direction de l'église Saint-Théodule et qui va permettre de pouvoir créer un espace plat. Là vous avez une vue qui est prise depuis le petit lieu d'accueil qui sera créé sur la trémie d'entrée du parking de la Planta en direction de Saint-Théodule. Vous pouvez voir des éléments qui vous montrent que la part belle sera donnée à la végétalisation puisque, je vous

rappelle, que la moitié de ce parking aujourd'hui est en pleine terre et reçoit aujourd'hui provisoirement l'Atoll mais demain, elle va recevoir une végétalisation un petit peu plus importante. Vous avez là l'image finale qui pourrait être celle de l'aménagement de la place de la Planta qui vous sera présenté avec un crédit d'engagement et tous les éléments qui devraient permettre de vous séduire et de vous convaincre d'engager les différents éléments.

On intégrera aussi une réflexion sur le jardin public actuel. Nous avons aussi des contacts avec le canton du Valais, avec l'Evêché pour essayer d'améliorer encore l'ensemble de cette place. Voilà les informations que je souhaitais vous partager. Donc en résumé, nous avons besoin de moyens supplémentaires. Ce n'est pas avec 100'000 francs que, malheureusement on va pouvoir finaliser ces études afin de vous présenter le meilleur projet et le meilleur crédit d'engagement afin que vous puissiez décider sereinement, selon vos compétences. Merci de votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons donc passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui soutiennent l'amendement du Centre de – 500'000 francs appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du Centre est refusé par 16 oui, 29 non et 12 abstentions.

Nous passons à la rubrique 854.5010, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission sur cet amendement.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant l'amendement du Centre de + 100'000 francs, la COGEST s'est positionnée très favorablement avec 14 oui, 0 non et 1 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Selon l'avis de la CEU, dans les quartiers où ce système a été mis en place c'est une mesure qui fonctionne très bien. Cependant, la planification de l'éclairage public est déjà faite. Pour la CEU, il y a donc 7 pour et 1 abstention.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. Dans cette situation tendue au niveau de l'approvisionnement énergétique, l'éclairage public est un des sujets centraux. En effet, le potentiel d'économies sur ce secteur de consommation n'est tout simplement pas négligeable. L'éclairage public consomme au niveau suisse environ 410 millions de kilowattheures d'électricité par an, soit 0,7% de la consommation totale d'électricité. Toutefois, une coupure globale, voire sectorielle amène d'autres problématiques, telles que la sécurité et la part de responsabilité des collectivités publiques en cas d'accident.

Par cet amendement, le groupe du Centre souhaite amener un investissement complémentaire pour le déploiement de l'éclairage dynamique des sources lumineuses des voies publiques sédunoises et ainsi répondre de manière pragmatique à un problème global. En plus de l'économie d'énergie, elle permet aussi d'augmenter l'espérance de vie du matériel et ainsi réduit sur le long terme la nécessité d'investissements pour son entretien. Le chemin pris par la Ville en intégrant l'alliance pour les économies d'énergie de l'antenne région Valais romand est le bon. Il est de notre volonté de soutenir ce secteur d'économies potentielles pour éviter les contingentements planifiés selon le plan fédéral austral en cas de blackout. Au vu des points énumérés à l'instant, le groupe du Centre vous invite à accepter cet amendement.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. L'intégration progressive de l'éclairage dynamique sur le territoire communal demeure une démarche essentielle. Grâce à la technologie en matière de détecteur de mouvement, ce système permet effectivement d'optimiser les heures de fonctionnement et la consommation d'énergie. Il permet ainsi de répondre directement aux besoins tout en réduisant la pollution lumineuse.

A noter que le remplacement des éclairages actuels est actuellement planifié et inscrit dans les budgets annuels de la commune. Une accélération de l'installation de ce type d'éclairage pourrait toutefois être

induite grâce à cet amendement. Nous laisserons par conséquent la liberté de vote à nos membres au sujet de cette impulsion financière donnée par le Centre en faveur de l'éclairage public. Merci de votre attention.

Pfister Brigitte, Conseillère générale, Les Verts. Nous allons soutenir cet amendement mais je dois dire qu'il me provoque une certaine frustration. Lors de la dernière législature, en février 2020, je vous avais proposé un postulat "plan pollution lumineuse" dans lequel je proposais une réflexion, un plan pour diminuer l'éclairage public, trouver des solutions pour l'éclairage privé, les vitrines, etc. Mon but était certes de réduire l'impact nocif sur la faune, la flore et la santé humaine, mais aussi de diminuer la consommation d'énergie de la Ville.

Pourtant, je n'ai pas eu le soutien du Centre ni du PLR qui m'ont bien fait comprendre que j'avais peu de connaissance en la matière et qu'Oiken en faisait déjà bien assez. On se retrouve deux ans après, avec un contexte qui a bien changé. La Ville éteint ses éclairages publics. Le Centre propose un amendement pour l'amélioration des luminaires et finalement, mon postulat n'était pas si ridicule que ça.

Comme je l'ai dit, notre groupe soutiendra, sans rancune, cet amendement et nous espérons qu'à l'avenir, nous puissions avoir une meilleure collaboration pour défendre ces sujets. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote de cet amendement. Les Conseillères et Conseillers qui soutiennent l'amendement du Centre de + 100'000 francs appuient sur la touche verte, la proposition de la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement du Centre est accepté par 38 oui, 14 non et 4 abstentions.

Nous passons à la dernière rubrique de ce dicastère 856.5060, Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez la parole pour nous donner l'avis de votre commission.

Siéro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Concernant l'amendement de + 50'000 francs des Verts, la COGEST s'est prononcée avec 5 oui, 10 non et 0 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU s'est prononcée avec 6 pour et 4 abstentions.

Andrey Michel, Conseiller général, Les Verts. Cet amendement au budget propose de financer plus généreusement l'installation d'abribus dans tous les endroits de la commune où les gens prennent les transports publics pour se rendre en ville. Il ne s'agit donc pas de les aménager tous, ni tout de suite, ni partout.

Nous proposons de mettre en place un aménagement progressif par étapes, d'abribus selon des critères bien établis de fréquentation et de sécurité pour permettre en priorité aux écoliers, aux personnes âgées, aux femmes enceintes ou mères de famille avec enfants, de pouvoir s'asseoir à l'abri des éléments en attendant leur bus pour leurs courses, leur travail ou pour se rendre en classe. C'est un aménagement par étapes que nous souhaitons promouvoir à des prix raisonnables, un toit, un banc, une sobriété bien comprise. Il ne faudrait pas que les arrêts actuels spartiates soient le maillon faible des transports publics sédunois. Plusieurs endroits souffrent de ceci. Je pense à l'arrêt Clinique, je pense à l'arrêt Ancien stand, à l'arrêt Aéroport.

D'ailleurs, nous remercions le service de la mobilité qui a déjà pu améliorer la situation à Bramois. Nous vous invitons donc à soutenir ce modeste amendement.

Duroux Christophe, Conseiller général, Le Centre. L'année dernière des abribus ont été démontés partiellement de leur panneau publicitaire par endroit car ils appartenaient à une société ayant perdu

son mandat auprès de la Ville. La Ville les a rachetés, il y a quelques mois et maintenant, des travaux sont en cours de déploiement.

Ainsi, la Ville ne présente par endroit que la signalisation en vigueur qui concerne une population à faible densité. Les abribus restent présents dans les zones à plus forte concentration démographique. Ce petit montant de 50'000 francs va dans la bonne direction, mais ce serait un doublon avec les travaux de rénovation en cours. Aussi, dans le contexte actuel, il est important de souligner que la cadence horaire des bus est significativement augmentée, réduisant ainsi les délais d'attente. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe du Centre s'oppose à cet amendement. Merci de votre attention.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. L'implantation d'abribus sur le territoire communal doit s'inscrire dans la politique globale d'aménagement en lien avec la mobilité de notre Ville. Le confort et la sécurité des passagers doivent être, de toute évidence, assurés. La volonté d'amender cette rubrique en vue d'améliorer les conditions d'attente des usagers des transports publics sur le territoire communal est louable sur le principe. Le montant de 50'000 ne repose toutefois pas, dans une certaine mesure, sur aucune base chiffrée et tangible. Nous ne savons effectivement pas réellement ce que reflète concrètement ce montant et le nombre d'installations supplémentaires pouvant être réalisées. Nos membres auront finalement la liberté de vote au sujet de cet amendement budgétaire.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons voter cet amendement. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'amendement des Verts de + 50'000 francs appuient sur la touche verte, proposition de la Municipalité, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement des Verts est refusé par 21 oui, 35 non et 0 abstention.

J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère ainsi amendé. Je n'ai pas de demande de parole.

2.9 Sports, Jeunesse et Loisirs

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons donc passer au dicastère. 9 : Sport, Jeunesse et Loisirs.

Nous avons reçu 1 amendement dans ce dicastère rubrique 907.5040, terrains bâtis, nouveau bâtiment totem RLC, compte d'investissements – 100'000 francs par le Centre, demandant de réévaluer la forme du RLC ainsi que son implantation. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel vous avez donc la parole pour cet amendement.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Pour ce dernier amendement, la COGEST s'est prononcée par 6 oui, 8 non et 1 abstention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Pour la CEU, les containers du Conservatoire sont en effet bientôt vides et peuvent-être déplaçables sur un autre terrain. Il semble intéressant que le RLC puisse avoir des activités dans différents quartiers. Son vote est donc le suivant : 9 pour et 1 abstention.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. La CSC rejette cet amendement par 6 non, 3 oui, 1 abstention. Elle ne veut pas porter préjudice à une structure qui a fait ses preuves et qui apporte beaucoup à la jeunesse.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre a décidé de retirer cet amendement.

Toutefois, nous tenons à relever qu'il nous paraît judicieux d'étudier la possibilité de décentraliser le centre RLC au sein des quartiers et, si la centralisation reste la meilleure solution, prioriser la réutilisation

de locaux prochainement disponibles, tels les containers du Conservatoire sur la Place du Scex ou l'école des Collines, au lieu de lancer la construction d'un bâtiment supplémentaire au sein de la ville.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur ce dicastère. Je n'ai pas de demande de parole.

Nous sommes donc arrivés au terme de l'étude des neuf dicastères. J'invite maintenant les rapporteurs à prendre une dernière fois la parole pour nous faire part des conclusions et du vote final de leur commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. Je vous donne la conclusion générale de la COGEST relative au budget 2023. Le budget 2023 prévoit un exercice équilibré. Aux yeux de la COGEST et considérant les effets de la RFFA et de la crise sanitaire, cette situation est réjouissante. Avec 38,3 millions, le montant des investissements bruts atteint son plus haut-niveau au cours des dix dernières années. La marge d'autofinancement, 78,2% s'améliore par rapport au budget 2022. L'insuffisance de financement induit un recours à l'emprunt de 5.7 millions.

Service des ressources humaines et indexation des salaires : La commune de Sion croît. Elle se doit d'avoir à l'avenir un véritable service de ressources humaines digne d'une commune de plus de 35'000 habitants. Le budget prévoit également une indexation des salaires de 2,5%. La COGEST souligne les améliorations pour le personnel de la Ville avec la création d'un service RH, indispensable au regard de la taille de la Ville et avec l'augmentation des salaires prévus en lien avec le renchérissement.

Augmentation des subventions pour l'ASLAE : La Ville a également prévu d'augmenter les subventions à l'association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance ASLAE. Cette manne supplémentaire permettra notamment de revaloriser les conditions salariales du personnel de l'association qui proposera dès lors des salaires dans la moyenne de la branche. Il est prévu également d'offrir de nouvelles places en structures d'accueil. La COGEST salue cette démarche qui permettra ainsi de faire bénéficier autant les professionnels de l'enfance que les familles installées sur la commune.

Énergie : La Municipalité a prévu un excédent de revenus de 13 millions sur l'activité d'achat/vente d'énergie en hausse de 5,8 millions par rapport au budget 2022 et de 3,3 millions par rapport aux comptes 2021. Ce montant doit toutefois être considéré avec prudence considérant les fluctuations potentielles des prix de l'énergie et des quantités qui pourront être produites. L'augmentation du prix de l'énergie aura un impact estimé à 2 millions sur les comptes de fonctionnement des bâtiments et infrastructures et ceci en considérant des économies de 10%. La Ville de Sion a rejoint l'alliance pour les économies d'énergie et les mesures préconisées sont d'ores et déjà opérationnelles dans les services. Ces mesures d'économies ne pourront être visibles qu'en fin d'exercice car la consommation des bâtiments et des infrastructures ne fait pas l'objet d'un suivi régulier. Il n'est dès lors, pas possible de vérifier les mesures, de les ajuster et de prioriser les investissements. Un travail est en cours pour améliorer cette situation. Le montant des subventions pour les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie a été doublé et s'élèvera à 500'000 francs. Lors de l'établissement du règlement y relatif, seules trois mesures avaient été retenues, d'autres avaient été écartées par manque de moyens. Avec ce nouveau montant, ce règlement pourrait dès lors, être reconsidéré. Ce budget intègre des investissements d'environ 4 millions pour des mesures liées à l'énergie, notamment pour des poses de panneaux photovoltaïques et pour l'optimisation des bâtiments de la ville.

Oiken alimente chaque année un fonds de transition énergétique destiné à financer des projets. À titre d'exemple, la pose des panneaux photovoltaïques du centre scolaire de Champsec bénéficiera d'une subvention de 150'000 francs accordée par Oiken par l'intermédiaire de ce fonds. Le règlement précise que la commune doit participer au moins de manière équivalente au projet pour en bénéficier. Dans une volonté de promouvoir la transition énergétique, la COGEST demande au Conseil municipal d'accélérer les projets de ce type et d'utiliser l'entier du fonds attribué chaque année. Au niveau des investissements, on relève une augmentation du capital-actions de Sogaval de 1,2 millions en lien avec

la construction des chauffages à distance et une prise de participation dans la nouvelle société Energypolis SA.

La planification financière montre des excédents de revenus et des investissements autofinancés à plus de 80%, ce qui indique une saine gestion du ménage communal. La COGEST salue la bonne santé financière de la Ville et relève cependant un nombre important d'incertitudes liées à la conjoncture actuelle comme l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la hausse du prix des matières premières ainsi que la révision partielle sur l'imposition des personnes physiques, prochainement débattue au Grand Conseil qui pourrait engendrer une réduction des recettes fiscales de la Ville d'environ 4 millions. De plus, les dividendes d'Oiken SA pourrait être revu à la baisse lors des prochains exercices. La COGEST s'étonne que certains investissements majeurs pour les années à venir comme la réfection de la Planta et la rénovation de la caserne du feu, ne figurent pas, plus dans la planification. Le Conseil municipal a en effet décidé d'intégrer uniquement les projets confirmés pour lesquels une estimation des coûts a déjà été réalisée. La planification financière doit toutefois donner une vue de l'évolution prévisible des investissements. A ce titre et pour les prochains exercices, nous proposons au Conseil municipal d'introduire également les projets encore non confirmés mais probables, en indiquant la nature de l'investissement et une enveloppe budgétaire. La COGEST restera attentive à ce que le haut-niveau d'investissements reste supportable pour la Ville et si nécessaire que le Conseil municipal opère des choix bénéfiques pour sa population selon une liste des priorités.

Remerciements : la commission remercie le Président de la Ville, les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que les Chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année. La commission relève l'excellente présentation du budget faite par Monsieur Dondainaz et l'en remercie vivement. Elle le remercie également pour sa précieuse collaboration et pour la mise à disposition des différents tableaux repris dans ce rapport.

Vote final : Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de Gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter le projet de budget 2023 de la Ville de Sion sous réserve de l'acceptation ou de refus des amendements. Je vous remercie pour votre attention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. À l'étude du budget, la commission a constaté une situation financière saine et tenant compte des modifications liées à l'augmentation du coût de la vie. La commission constate l'avancement de certains projets, le site de la Sitterie en pôle musique, la construction de la passerelle de l'hôpital, la nouvelle école et salles de gym de Champsec, le bâtiment des Scorpions à Châteauneuf entre autres. Un certain nombre de projets sont encore en discussion, notamment la liaison nord-sud du secteur gare, les nouvelles pistes cyclables, la nouvelle caserne des pompiers, l'ancien hôpital, la place de la Planta, le parc des anciens abattoirs etc. Il y a certainement des oublis vu le nombre de travaux prévus et en cours dans la ville.

A l'instar des remarques formulées l'année passée dans son rapport sur le budget 2022, la CEU constate à nouveau les nombreux investissements liés aux dicastères travaux publics et environnement. La Ville de Sion entretient et poursuit les travaux de mise à jour du réseau d'eau potable mais participe également à la sécurisation et à la revitalisation de ses rivières. Des investissements qui comptent mais auxquels le Canton participe. En termes de subventions énergétiques, la CEU constate que l'aide apportée par la Ville est pertinente mais la commission se demande s'il n'y a pas moyen d'encourager un peu plus la rénovation des immeubles des PPE. D'autre part, la commission encourage la Ville dans sa volonté de couvrir les toits de panneaux photovoltaïques. La CEU souhaite à ce sujet que la Ville trouve rapidement un arrangement concernant les panneaux sur les toits des écoles de Bramois et Châteauneuf.

La CEU apprécie également les efforts de la Municipalité en termes de mobilité durable et concernant la réduction de son empreinte carbone de manière générale. La commission remercie encore les services pour les travaux entrepris ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies. La Commission Environnement et Urbanisme a accepté à l'unanimité de ses 10 membres présents. Le projet de budget de la Municipalité de Sion pour l'année 2023. Elle vous propose d'en faire de même.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, Le Centre. Conclusions et vote final de la CSC : à propos du **projet du budget dans sa globalité**, la CSC est satisfaite par l'augmentation des recettes fiscales globale même si le nouveau système de taxation des entreprises péjore encore les comptes. Ainsi le budget présente un excédent de revenus de 190'000 francs. Il est à noter que des recettes de 13,13 millions sont attendues de l'activité achat/vente d'énergie de partenaires. Nous espérons que cela sera bien le cas car ce montant dépendra de l'évolution des prix sur le marché de l'énergie. La CSC note également que la vente de la maison Supersaxo à la Bourgeoisie de Sion est une bonne opportunité de s'assurer de la sauvegarde du patrimoine culturel, tout en étant cohérente avec le rassemblement des différents services dans le futur, dans le nouveau bâtiment administratif.

Dans le domaine touristique, la CSC a bien saisi les opportunités liées à la transformation de la société de développement en société anonyme. La commission comprend bien la nécessité d'élargir le territoire et l'environnement touristique aux alentours de la commune. La CSC salue cette façon de faire mais espère que la commune ne perdra pas le contrôle de sa politique touristique avec une telle structure.

En ce qui concerne la culture, la CSC est également satisfaite de voir la Ferme-Asile se développer et soutient cet acteur majeur de la commune. La CSC salue également la prise en charge par cette institution de la galerie de la Grenette et se réjouit de découvrir les futures expositions qui y prendront place. La Commission Sociale et Culturelle attend toujours avec grand intérêt la mise en place de la future politique culturelle de la Ville et souhaite faire partie intégrante de ce processus.

Dans le domaine social, la Commission Sociale et Culturelle est satisfaite de voir que les moyens matériels et financiers attribués aux UAPE et aux crèches ainsi qu'à l'Agapanthe, ont été augmentés. En effet, la qualité de l'accueil des enfants est une préoccupation majeure de la commission. La CSC a été préoccupée par la situation inquiétante au sein des ressources humaines rencontrée par le CMS. Elle fait confiance au service des affaires sociales pour accompagner au mieux les changements importants qui ont accompagné la fusion des CMS et espère que le calme et la sérénité reviennent rapidement.

La Commission Sociale et Culturelle remercie le Conseil municipal, les Chefs de service, les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2023. Compte tenu de l'examen effectué, la Commission Sociale et Culturelle propose d'approuver à l'unanimité des 10 membres présents, le budget 2023 de la Municipalité de Sion. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur le budget 2023 de la Ville de Sion. Monsieur le Conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC constate que le budget 2023 présente un compte de fonctionnement équilibré, le taux d'autofinancement est acceptable compte tenu des effets de la RFFA, voire même encourageant puisqu'au-dessus des projections figurant dans les précédentes planifications pluriannuelles. Cependant, cet équilibre pourrait être remis en question par une révision partielle de la loi fiscale cantonale, s'agissant cette fois des personnes physiques, une situation à surveiller dans un contexte où les taux d'intérêts sont moins favorables.

Notre groupe partage l'avis de la COGEST s'agissant des montants d'investissements projetés dans la planification pluriannuelle. Il semblerait quand même que, même si le projet de la Planta n'est pas définitivement arrêté, il pourrait y figurer. Antérieurement, un chiffre articulé de 6 millions faisait partie du pipeline d'investissements. Il est dommage de ne plus les retrouver car cela ne permet pas d'anticiper sur les quelques années à venir.

Notre groupe était favorable aux mesures en faveur de l'énergie prises par la Municipalité. J'ai traité de cet aspect en début de plénum. Celles-ci nous apparaissent aller dans le bon sens et être mesurées. Nous sommes donc mitigés quant à l'exercice auquel s'est prêté ce plénum qui a significativement augmenté les dépenses publiques lors de l'examen de ce budget 2023. Notre groupe remercie la Municipalité et ses services pour le travail réalisé et accepte le budget tel qu'amendé. Merci.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Sion s'engage pour la transition énergétique. Voici ce que pourra titrer la presse au moment de rapporter sur la soirée que nous venons de passer ensemble. Sion s'engage enfin pour la transition énergétique pourrait-elle-même être tentée de titrer. Qu'importe que l'on se retrouve dans l'un ou l'autre de ces titres, nous pouvons, je le crois, toutes et tous être satisfaits de cet engagement pour le futur. Ce ne sont en effet pas simplement des investissements pour 2023 que comporte le budget mais pour l'avenir car chacune des mesures soutenues ce soir vise à rendre notre consommation d'énergie plus raisonnée et donc à diminuer notre impact sur le climat. Reste à espérer que les montants amendés à la hausse aujourd'hui puissent être exploités en l'absence de coordinateur interne pour les mettre en œuvre.

Les moyens aujourd'hui consacrés à la transition énergétique sont positifs pour notre Ville. Cependant, il importait au groupe PS d'exploiter le revenu de l'énergie pour soutenir les Sédunoises et Sédunois lourdement impactés par la hausse de l'énergie et plus généralement par le coût de la vie dans leur quotidien. Nous sommes donc particulièrement satisfaits et reconnaissants d'avoir vu notre amendement relatif aux chèques scolaires accepté à l'unanimité par notre assemblée. Il s'agit sans aucun doute d'un coup de pouce bienvenu pour les familles de notre Ville. Bien que regrettant que la crainte du budget déficitaire freine l'augmentation des charges de fonctionnement au bénéfice des Sédunoises et Sédunois et que la Ville privilégie toujours l'investissement au détriment du fonctionnement, le groupe socialiste peut se retirer ce soir heureux et pas seulement car il a enfin vu non pas un mais deux de ces amendements acceptés.

Le groupe socialiste tient donc à remercier la Municipalité et l'administration communale pour la préparation du budget 2023 ainsi que les commissions et membres du Conseil général pour l'étude pointue de ce document et vous invite à l'accepter tel qu'amendé comme il le fera.

Siggen Patrick, Conseiller général, Le Centre. Le groupe du Centre est globalement satisfait du résultat de cette soirée, du budget présenté par la Municipalité et par les amendements votés qui ont permis de l'améliorer encore. Nous tenons à relever notre contentement au vu de la prise en compte de la transition énergétique par une promotion forte, tant vis-à-vis de notre population que des services internes. Toutefois, un budget ne se résume pas uniquement par les sujets phare du moment, tels que l'énergie ou le climat. Un budget doit aussi tenir compte des autres domaines régaliens tout aussi importants, comme notamment l'instruction publique, la sécurité, l'économie, la santé, les transports, la culture ou encore le bien vivre ensemble qui nous est cher. Nous sommes donc tout particulièrement heureux de relever l'augmentation des subventions aux écoliers et le bol d'air donné à nos aînés. Nous tenons à préciser à la Municipalité qu'une information claire et transparente à l'avance permettrait d'éviter certains amendements d'humeur, tel que celui que nous avons déposé contre la réalisation de travaux sur la Planta avant qu'un crédit d'engagement ne soit accordé. Pour terminer, notre groupe accepte le budget tel qu'amendé et vous propose de faire de même.

Ceci étant, ma dernière prise de parole de l'année, je vous souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée et d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. A mon tour de vous remercier pour le travail sur ce budget, pour les impulsions que vous lui donnez et la reconnaissance du bienfondé de ce budget résolument, je dirai, offensif dans le domaine de la transition énergétique, résolument progressiste dans les montants. J'ai juste un seul souci, c'est que l'on arrive à réaliser tout ce que l'on a prévu ou que l'on va décider ensemble ce soir. On le voit en termes de ressources humaines, en termes de matériel dans ces domaines-là il y a encore quelques grosses incertitudes. Au nom du Conseil municipal, je vous remercie pour le travail que vous faites. C'est un travail fouillé. On a chaque fois la chance de vous rencontrer. Vous le faites dans les différentes commissions. Ce n'est pas facile la comptabilité publique, j'en suis parfaitement conscient, on passe de MCH1 à MCH2. J'ai l'impression que vous prenez ce travail avec cœur. Vous avez vraiment ma gratitude à titre personnel.

On aurait un excédent de charges, selon le meilleur Chef des finances de Suisse, qui a fait le calcul. Il arrive à un excédent de charges de 242'500 francs et 300'000 francs d'investissements supplémentaires, ce qui fait qu'on est légèrement en dessous de 80% d'autofinancement. Je pense que l'on va pouvoir travailler avec ces différents chiffres.

Je voulais aussi remercier effectivement le service des finances parce qu'il y a un chef mais aussi des collaboratrices et collaborateurs qui, tout au long de l'année, préparent ce budget. C'est un long processus. C'est vraiment un travail d'équipe et je suis très heureux que vous puissiez, ce soir, voter ce budget avec les informations les plus complètes et pertinentes.

Je vous remercie aussi pour la petite attention en début de séance et puis je vous souhaite une belle soirée.

Rossier Virginie, Présidente du Conseil général, Le Centre. Nous allons passer au vote du budget 2023 ainsi amendé. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le budget tel que modifié ce soir appuient sur la touche verte, celles et ceux qui le refusent, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le budget est accepté par 57 oui, 0 non, 0 abstention.

Je vous remercie toutes et tous et à demain soir. Bonne soirée.

Sion, le 26 janvier 2023

La Présidente



Virginie Rossier

La Secrétaire



Christine Bourban Carthoblaz

LISTE DES PRESENCES DU 19.12.2022

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Arroyo	Tomas	PS
3	Baeriswyl	Aline	PS
4	Barras-Dusseux	Gabrielle	UDC
5	Bernhard	Michaël	Le Centre
6	Berthod	Julien	PS
7	Bianchi	Killian	PS
8	Boand	Vincent	UDC
9	Bodrito	Jean-Pierre	PS
10	Bornet	Patrick	PLR
11	Bornet-Studer	Ruth	PLR
12	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
13	Bourban-Mathis	Sophie	Le Centre
14	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
15	Chevrier	Raphaël	PLR
16	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
17	Dähler	Patrick	PLR
18	de Lavallaz	Valérie	Le Centre
19	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
20	Duroux	Christophe	Le Centre
21	Frily	Gabrielle	LES VERTS
22	Gapany	Lionel	PLR
23	Genin	Thierry	LES VERTS
24	Georges	Bérénice	PS
25	Gillioz	Fernand	PLR
26	Guex-Crosier	Johanne	PS
27	Haefliger	Stéphane	Le Centre
28	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
29	Juillerat	Olivier	PLR
30	Kuchler	Fabien	PLR

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
32	Lauener	Georges	UDC
33	Luyet	Janique	Le Centre
34	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
35	Meyer	François	PLR
36	Micheloud	Benoît	Le Centre
37	Micheloud	Florian	Le Centre
38	Mirailles	Christian	LES VERTS
39	Moren	Jean-Philippe	Le Centre
40	Mukuna	Gabriel Akanga	Le Centre
41	Perruchoud	Stéphanie	Le Centre
42	Pfister	Brigitte	LES VERTS
43	Pitteloud	Christian	Le Centre
44	Pitteloud	Christophe	Le Centre
45	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
46	Reist	Martin	UDC
47	Rey	Charles-André	Le Centre
48	Rossier	Virginie	Le Centre
49	Sierro	Christophe	Le Centre
50	Sierro Fardel	Christelle	PLR
51	Siggen	Patrick	Le Centre
52	Stalder	Thierry	PLR
53	Tavernier	Jérôme	PLR
54	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
55	Ulrich	Daniel	PLR
56	Vergères	Marion	UDC
57	Vergères	Pierre Michel	UDC
58	Vuissoz	Grégoire	PS
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	Le Centre
2	Gianadda	Isabelle	Le Centre
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			